



France



Bigben Interactive S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2022
Bigben Interactive S.A.
396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin
Ce rapport contient 85 pages







Bigben Interactive S.A.

Siège social : 396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin

Capital social : €.38 760 968

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2022

A l'Assemblée générale de la société Bigben Interactive S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bigben Interactive S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.





Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Établissement par le cabinet FMA d'une attestation portant sur les informations chiffrées établies par l'entité ayant un lien avec la comptabilité ;
- Réalisation par le cabinet FMA de procédures convenues portant sur les états financiers d'une filiale acquise.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe réalise des opérations de croissance externe et reconnaît à ce titre des goodwill dont le montant total inscrit à l'actif du bilan consolidé s'élève à 136 155 milliers d'euros au 31 mars 2022. Pour chaque transaction, le goodwill est évalué à la date d'acquisition tel que défini dans la note 2.3.3 « Principes de consolidation – Regroupement d'entreprises ».

La direction s'assure lors de chaque clôture ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Etant donné l'intégration forte de ses activités, le Groupe reconnait deux UGT qui correspondent à ses deux secteurs d'activités opérationnel : « Nacon – Gaming » et « Bigben – AudioVidéo / Telco ».

Tel que décrit dans la note 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 1 – Goodwill », la valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste





valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés, sur un horizon de 3 ans, au-delà duquel ces flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur des estimations et le jugement de la direction, s'agissant notamment des flux de trésorerie, du taux de croissance à l'infini retenu pour leur projection et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons par conséquent considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable des UGT de Bigben Interactive, mise en œuvre par la société, aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre du test de perte de valeur et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances des activités
 « Nacon Gaming » et « Bigben AudioVidéo / Telco » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le calcul du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- le test de sensibilité aux hypothèses clés entrant dans le calcul de la valeur recouvrable.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des coûts de développement des jeux

Risques identifiés

Au 31 mars 2022, la valeur nette des coûts de développement des jeux édités par le Groupe, développés par des studios du Groupe ou des studios externes, inscrits en autres immobilisations incorporelles s'élève à 117 136 milliers d'euros.

Comme indiqué en 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 2 – Autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, les dépenses de développement diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs, la direction estime, pour chaque jeu, les chiffres d'affaires et marges brutes prévisionnels. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée.

Les coûts de développement des jeux sont amortis de façon dégressive sur la durée de vie attendue des jeux, selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de commercialisation.





Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée au bilan constitue selon nous, un point clé de l'audit, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du degré de jugement de la direction qu'implique la détermination des estimations de ventes futures des jeux.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons pris connaissance des process mis en œuvre pour le suivi des coûts de développement des jeux, la définition des modalités d'amortissement et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons apprécié la cohérence des dernières modalités d'amortissement retenues en les corroborant avec une analyse de données de chiffre d'affaires réalisée depuis le lancement commercial d'un échantillon représentatif de jeux.

Nous avons sélectionné des jeux en cours de développement ainsi que des jeux déjà commercialisés présentant des valeurs importantes immobilisées au 31 mars 2022 et, pour chaque jeu ainsi sélectionné, nous avons :

- apprécié le caractère raisonnable des modalités d'amortissement au regard de la durée de vie des jeux au moyen de l'analyse de données en réalisant, sur un échantillon représentatif, une corrélation entre l'évolution de la valeur nette des jeux et l'évolution du chiffre d'affaires cumulé, puis recalculé l'amortissement des coûts de développement à comptabiliser;
- apprécié le caractère raisonnable des estimations de ventes futures de jeux conduisant à la détermination de la valeur recouvrable des jeux et notamment leur cohérence avec des réalisations passées pour des jeux similaires.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période

Risque identifié

La décomposition du chiffre d'affaires consolidé présenté en note 2.4.2 « Notes complémentaires au compte de résultat – Note 17 – Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés met en évidence que la part du chiffre d'affaires digital représente 74% du d'affaires Jeux en 2021/2022 et 74% en 2020/2021.

Tel qu'indiqué en 2.4.2 « Notes complémentaires au compte de résultat – Note 17 – Chiffre d'affaires », le chiffre d'affaires généré par les ventes digitales de jeux vidéo est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consoliers ou plateformes. Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes, sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la





société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturé sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.

Le chiffre d'affaires est également un indicateur clé de performance du groupe.

C'est pour ces raisons que nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période, comme un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires appliqués par Bigben Interactive à la norme IFRS 15 en vigueur. Nous avons notamment apprécié si Bigben Interactive avait satisfait entièrement ses obligations de performance lors de la livraison des masters des jeux aux consoliers et plateformes et si les contrats ne comportaient pas d'obligations distinctes (nouveaux contenus, mises à jour gratuites, contenu téléchargeable premium et autres « add-ons » qui prolongent la durée de vie du jeu) qui seraient satisfaites ultérieurement.

Concernant les ventes digitales réalisées sur les plateformes au 31 mars 2022, mais non encore facturées, nous avons obtenu des extractions des données de ventes des plateformes, réalisées avant la clôture quand cela était possible, ou bien avons apprécié les calculs de la direction effectués sur la base des tendances de ventes observées depuis la sortie des jeux concernés.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Contrôles fiscaux

Risque identifié

Le groupe est présent dans plusieurs juridictions et fait l'objet de contrôles de la part des autorités fiscales. Tel qu'indiqué en 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 9 – Autres débiteurs » et « Notes complémentaires au bilan – Note 14 – Provisions à long terme et à court terme », la direction apprécie à chaque clôture les positions comptables à retenir relatives à ces contrôles fiscaux. Certains contrôles fiscaux peuvent donner lieu à des redressements. Ces redressements peuvent être partiellement ou totalement abandonnés par l'administration et d'autres acceptés ou contestés par la société.

Les redressements contestés font l'objet d'une appréciation de la part de la direction, avec l'aide de ses conseils externes, de sa capacité à résoudre le litige sans pertes financières pour le Groupe.

Nous avons considéré les contrôles fiscaux comme un point clé de notre audit en raison de l'incidence potentielle dans les comptes consolidés et du degré de jugement de la direction dans l'estimation des risques liés à ces litiges et impactant les positions comptables à la clôture des comptes.





Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons, à partir de discussions avec la direction, apprécié les jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation du montant des expositions fiscales potentielles et du caractère raisonnable des estimations retenues.

En vue d'apprécier si les contrôles fiscaux ont été traités dans les comptes consolidés de façon appropriée, nous avons, avec l'aide de nos experts en fiscalité :

- mené des entretiens auprès de la direction et ses conseils externes afin (i) d'apprécier l'état actuel des contrôles fiscaux en cours et redressements notifiés par les autorités fiscales et (ii) suivre les développements des contestations et procédures en justice en cours ;
- examiné les mémoires établis par la société avec ses conseils externes ainsi que les décisions et correspondances récentes avec les autorités fiscales ou les tribunaux ;
- procédé à un examen critique des estimations et positions comptables retenues par la direction.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

La déclaration de performance extra-financière appelle de notre part l'observation suivante :

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences





comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. par l'Assemblée générale du 8 novembre 1998 pour le cabinet KPMG et du 30 septembre 2005 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit.

Au 31 mars 2022, le cabinet KPMG était dans la 24^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Fiduciaire Métropole Audit dans la 17^{ème} année, dont respectivement 24 et 17 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,





sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;



 concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes, le 24 juin 2022,

KPMG Audit IS

Fiduciaire Métropole Audit

Stéphanie Ortega Associée

Nephonie lely e

François Delbecq Associé

1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2022

1.1 ETAT DE SITUATION FINANCIERE

en milliers d'euros	Notes	mar.2022	mar.2021
Goodwill	1	136 155	65 980
Droit d'utilisation		12 940	9 743
Autres immobilisations incorporelles	2	140 758	103 347
Immobilisations corporelles	3	17 775	12 801
Autres actifs financiers	5	2 383	1 649
Actifs d'impôts différés	6	2 871	3 604
Actifs non courants		312 882	197 125
Stocks	7	81 045	65 784
Créances clients	8	66 147	72 479
Autres débiteurs	9	23 015	15 933
Actifs d'impôts exigibles		7 764	6 979
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	126 447	177 834
Actifs courants		304 417	339 009
TOTAL ACTIF		617 298	536 134
Capital		38 761	39 939
Primes		31 948	43 439
Réserves consolidées		152 608	154 698
Résultat de la période		7 887	14 700
Ecarts de conversion		2 189	290
Capitaux propres part du groupe		233 392	253 066
Intérêts minoritaires		66 311	48 905
Total des capitaux propres	16	299 703	301 971
Provisions à long terme	14	1 217	1 757
Passifs financiers à long terme	12	149 155	123 033
Dettes sur loyers long terme	12	9 626	7 392
Dettes d'earn out à long terme		41 832	0
Passifs d'impôts différés	13	7 271	4 722
Passifs non courants		209 101	136 904
Provisions à court terme	14	1 049	577
Passifs financiers à court terme	12	30 988	22 591
Dettes sur loyers court terme	12	3 272	2 362
Dettes d'earn out à court terme		6 500	3 000
Fournisseurs		31 117	35 137
Autres créditeurs	15	31 652	25 999
Passifs d'impôts exigibles		3 918	7 592
Passifs courants		108 495	97 258
Total Passif et Capitaux Propres		617 298	536 134

1.2 ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en k€)	Notes	mar. 2022	mar. 2021
Chiffre d'affaires	17	275 711	292 833
Achats consommés	18	(166 475)	(171 001)
Marge brute		109 236	121 833
Autres produits opérationnels	19	1 462	863
Autres achats et charges externes	20	(28 532)	(25 363)
Impôts et Taxes		(1 451)	(1 386)
Charges de Personnel		(28 496)	(26 848)
Autres charges opérationnelles		(1 925)	(1 603)
Résultats sur cessions d'actifs non courants		15	104
EBITDA	2.3.1.	50 310	67 601
Amortissements des immobilisations		(29 325)	(31 391)
Résultat opérationnel courant		20 985	36 210
Plans d'actions gratuites et stock-options	21	(6 159)	(6 371)
Autres éléments opérationnels non récurrents	22	(1 492)	
Quote-part de résultat des sociétés MEE - Activité similaire	23	0	
Résultat opérationnel		13 335	29 840
Produits financiers		8 125	3 448
Charges financières		(6 033)	(6 183)
Résultat financier	24	2 092	(2 735)
Résultat avant impôt		15 427	27 105
Impôts sur les bénéfices	25	(5 140)	(8 187)
Quote-part de résultat des sociétés mise en équivalence			
Résultat après impôt des activités poursuivies		10 286	18 917
Résultat des activités abandonnées, net d'impôts			
Résultat net de la période		10 286	18 917
Gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global		168	(105)
Ecart de conversion		2 808	(699)
Résultat global de la période		13 261	18 114
dont Participations ne donnant pas le contrôle		2 399	4 218
dont Part du groupe		10 862	13 896
Résultat net de la période		10 286	18 917
dont Participations ne donnant pas le contrôle		2 399	4 218
dont Propriétaires de la société		7 887	14 700
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euro)	26	0,51 €	0,97 €
Nombre moyen pondéré d'actions avant augmentation de capital		20 080 149	19 601 658
Résultat Net de la période		10 286 408	18 917 379
Résultat dilué par action (en euro)	26	0,51 €	0,96€
Nombre moyen d'actions après dilution		20 084 129	19 718 608
Résultat Net de la période		10 286 408	18 917 379

1.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

					Réser	ves consc	lidées	iant	Se _S
en milliers d'euros	Note	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Ecarts de conversion	Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 mars 2020		19 718 503	39 437	43 439	154 798	917	238 592	43 772	282 364
Résultat au 31 mars 2021					14 700		14 700	4 218	18 918
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres						(627)	(627)	(72)	(699)
Ecarts Actuariels sur PIDR					(90)	, ,	(90)	(15)	(105)
Résultat global					14 610	(627)	13 983	4 131	18 114
Contrat de liquidité					(4 851)	, ,	(4 851)	(9)	(4 860)
Plan Actions gratuites	26	251 155	502		4 689		5 191	1 180	6 371
Minoritaires					(49)		(49)	32	(17)
Autres					201		201	(201)	0
Capitaux propres au 31 mars 2021		19 969 658	39 939	43 439	169 398	290	253 066	48 905	301 971
Résultat au 31 mars 2022					7 887		7 887	2 399	10 286
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres						1 899	1 899	909	2 808
Ecarts Actuariels sur PIDR					140		140	28	168
Résultat global					8 027	1 899	9 926	3 336	13 261
Distribution de dividendes aux actionnaires de la mère	27				(5 830)		(5 830)		(5 830)
Reduction de Capital		(702 849)	(1 406)	(11 492)			(12 897)		(12 897)
Contrat de liquidité					(2 572)		(2 572)	(36)	(2 608)
Plan Actions gratuites	26	113 675	227		3 543		3 771	1 162	4 932
Minoritaires					(11 743)		(11 743)	12 944	1 200
Autres					(327)		(327)	1	(326)
Capitaux propres au 31 mars 2022		19 380 484	38 761	31 948	160 495	2 189	233 392	66 311	299 703

1.4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

en k€	Notes	mar. 2022	mar. 2021
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		7 887	14 700
Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Part revenant aux minoritaires		2 399	4 218
Dotations aux amortissements et pertes de valeur		29 325	31 392
Variation des provisions		(215)	395
Plus et moins-values de cessions		(15)	(92)
Résultat net du financement		3 481	1 609
Autres produits et charges sans incidence financière		3 645	6 245
Charge d'impôt		5 140	8 187
Capacité d'autofinancement		51 648	66 655
Stocks		(5 774)	177
Créances d'exploitation		8 616	(7 276)
Dettes d'exploitation		(14 950)	845
Autres passifs (hors IDP)			
Variation du BFR		(12 109)	(6 254)
Trésorerie liée aux activités opérationnelles		39 540	60 401
Impôt sur le résultat payé		(3 929)	(7 835)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		35 610	52 566
		'	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2	(58 150)	(51 255)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3	(1 824)	(1 377)
Cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		27	161
Acquisition d'immobilisations financières	5	(676)	(69)
Cession d'immobilisations financières		31	56
Trésorerie nette sur cessions ou acquisitions de filiales		(33 744)	(1 598)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(94 336)	(54 083)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	27	(5 831)	0
(Rachats) et Reventes actions propres		(15 734)	(4 955)
Intérêts payés	24	(4 465)	(1 628)
Augmentation/(Diminution) des dettes sur loyers		(3 639)	(3 717)
Encaissements provenant d'emprunts		54 856	99 997
Remboursements d'emprunts / Remboursement des dettes financières		(19 132)	(25 592)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		6 055	64 105
Incidence des variations de cours de devises		708	(442)
Variation nette de trésorerie ou équivalent de trésorerie		(51 962)	62 145
Trésorerie à l'ouverture		175 197	113 051
Trésorerie à la clôture	10	123 235	175 197
Troopiono a la diotato	10	123 233	110 131

⇒ Principe Comptable – Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

2.1 BASE DE PREPARATION

2.1.1 Préambule

• Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers comprennent la société BIGBEN INTERACTIVE SA – domiciliée en France à Fretin (59273) 396/466 rue de la Voyette, CRT2 - et ses filiales (Groupe BIGBEN INTERACTIVE) pour la période de 12 mois prenant fin au 31 mars 2022. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe BIGBEN INTERACTIVE (ci-après dénommé « Le Groupe »), acteur européen de l'édition de jeux vidéo, de la conception et de la distribution d'accessoires mobiles et gaming, ainsi que de produits audio et vidéo, met en œuvre une complémentarité stratégique des savoir-faire et de l'offre produits afin de répondre à l'évolution du monde multimédia. Reconnu pour ses capacités d'innovation et sa créativité, le groupe ambitionne de devenir l'un des leaders européens dans chacun de ses métiers.

Les comptes consolidés au 31 mars 2022 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30 mai 2022. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 22 juillet 2022 et pourront donc éventuellement être modifiés (IAS 10.17).

2.1.2 Périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées

Au 31 mars 2022:

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
Entités Bigben Audio Telco			
BIGBEN INTERACTIVE SA	France	Société mère	
BIGBEN CONNECTED SAS	France	100,00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd.	Hong-Kong	100,00%	Intégration globale
BIGBEN ESPANA SL.	Espagne	100,00%	Intégration globale
BIGBEN CONNECTED POLSKA ZO.O	Pologne	100,00%	Intégration globale
METRONIC SAS	France	100,00%	Intégration globale
METRONIC ITALIA S.R.L.	Italie	100,00%	Intégration globale
LINEAS OMENEX METRONIC SL	Espagne	100,00%	Intégration globale
BIGBEN LOGISTICS SAS (1)	France	100,00%	Intégration globale
Entités Nacon Gaming (2)			
NACON SA	France	70,97%	Intégration globale
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	70,97%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	70,97%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	70,97%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE Gmbh	Allemagne	70,97%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL.	Espagne	70,97%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	70,97%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	70,97%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	70,97%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	70,97%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT Inc.	Canada	70,97%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	70,97%	Intégration globale
SPIDERS SAS	France	70,97%	Intégration globale
NACON STUDIO MILAN S.R.L. (3)	Italie	70,97%	Intégration globale
NACON GAMING INC	Etats-Unis	70,97%	Intégration globale
NACON PTY Ltd	Australie	70,97%	Intégration globale
NEOPICA Srl	Belgique	70,97%	Intégration globale
PASSTECH GAMES SAS	France	70,97%	Intégration globale
BIG ANT Holding PTY Ltd	Australie	70,97%	Intégration globale
BIG ANT STUDIOS PTY LTD	Australie	70,97%	Intégration globale
BIG ANT STUDIOS OPERATIONS PTY LTD	Australie	70,97%	Intégration globale
MAGNUS FORMICA STUDIOS MELBOURNE PTY LTD	Australie	70,97%	Intégration globale
1UP DISTRIBUTION PTY LTD	Australie	70,97%	Intégration globale
MAGNUS FORMICA STUDIOS PTY LTD	Australie	70,97%	Intégration globale
BAS MELBURNE PTY LTD	Australie	70,97%	Intégration globale
EASTSIDE CORPORATION PTY LTD	Australie	70,97%	Intégration globale
RINGSIDE ENTERTAINMENT PTY LTD	Australie	70,97%	Intégration globale
BIG ANT STUDIOS LICENSING PTY LTD	Australie	70,97%	Intégration globale
CREA'TURE Studios Inc.	Canada	70,97%	Intégration globale
ISHTAR GAMES SAS	France	70,97%	Intégration globale
MIDGAR SAS	France	70,97%	Intégration globale

- (1) Se référer au paragraphe 2.2.2. Bigben Logistics SAS n'a pas encore d'activité au 31 mars 2022
- (2) Suite à l'émission par Nacon SA d'actions nouvelles Nacon engendrées par les faits générateurs suivants :
 - l'acquisition définitive d'actions gratuites Nacon le 8 septembre 2021
 - la distribution d'un 1er complément de prix à Big Ant Pty Ltd le 29 septembre 2021,

le pourcentage de détention de Bigben Interactive SA dans Nacon SA s'était réduit de 76,67% (détention au moment de l'introduction en bourse de NACON SA le 04 mars 2020) à 75,44% au 30 septembre 2021.

- Suite à la distribution exceptionnelle en nature d'actions Nacon aux actionnaires de Bigben Interactive du 04 février 2022 (se référer au paragraphe 2.2.4.), le pourcentage de détention de Bigben Interactive SA dans Nacon SA s'est encore réduit de 75,44% à 70,97%.
- (3) A noter que LUNAR GREAT WALL STUDIOS S.r.l.(plus connu sous le nom commercial « RaceWard ») a changé de nom durant l'exercice 2021/22 et se dénomme désormais NACON STUDIO MILAN S.R.L.

Variation de périmètre

Cf. note 2.2.2

Entités Bigben Audio Telco

Néant.

Entités Nacon Gaming

Passtech Games SAS est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe NACON et donc par le biais de sa participation, dans celui du Groupe Bigben depuis le 1^{er} avril 2021, date de son acquisition.

Big Ant Studios Holding PTY Ltd est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe NACON et donc par le biais de sa participation, dans celui du Groupe Bigben depuis le 3 mai 2021, date de son acquisition.

Crea'Ture Studios Inc est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe NACON et donc par le biais de sa participation, dans celui du Groupe Bigben depuis le 30 juillet 2021, date de son acquisition.

Acquisition du solde du capital de Lunar Great Wall Studios Srl (Raceward) le 29 septembre 2021,

Ishtar Games SAS est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe NACON et donc par le biais de sa participation, dans celui du Groupe Bigben depuis le 7 octobre 2021, date de son acquisition.

Midgar SAS est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe NACON et donc par le biais de sa participation, dans celui du Groupe Bigben depuis le 7 février 2022, date de son acquisition.

2.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021/2022

2.2.1 Développement commercial

En 2021/2022, dans un contexte perturbé par plusieurs éléments exogènes (pénurie de composants, décalage de sortie de nouvelles manettes de jeux ou smartphones, …) ayant affecté les activités des deux entités du Groupe, le chiffre d'affaires annuel consolidé des activités poursuivies atteint 275,7 M€, en baisse de 5,8 % par rapport à 2020/21.

GAMING

En 2021/2022, le chiffre d'affaires annuel consolidé de Nacon Gaming atteint 155,9 M€, en baisse de 12,3 % par rapport à 2020/21.

Jeux vidéo :

L'activité Jeux, du fait de la décision de décaler la sortie de plusieurs jeux en 2022-23, s'inscrit à 54,4 M€ (-21,1%).

Accessoires Gaming :

L'activité Accessoires, dans un contexte de pénurie de consoles, termine à 96,6 M€ (-6,3%). L'activité de l'exercice 2020/21 avait bénéficié de la dynamique exceptionnelle du marché des jeux vidéo et des accessoires pendant les premiers confinements.

AUDIOVIDEO/TELCO

Un nouveau Pôle Audio Vidéo/Telco s'est naturellement créé depuis l'acquisition de Metronic le 15 octobre 2021 (se référer au paragraphe 2.2.2).

Au cours de l'exercice 2021/22, le Pôle Bigben AudioVidéo/Telco a fait face à des tensions d'approvisionnement sur les smartphones au niveau mondial qui ont fortement impacté ses ventes. Dans ce contexte, l'activité a démontré sa capacité de résilience en dégageant une hausse de son chiffre d'affaires à 119,8 M€, soit +4,2% par rapport à 2020/21, notamment du fait de la contribution des accessoires TV de Metronic et en optimisant ses marges grâce à un mix produits AudioVidéo/Telco plus favorable :

Malgré la lenteur du déploiement de la 5G et le décalage de la sortie de plusieurs smartphones premium prévue initialement en fin d'exercice sur les mois d'avril et mai 2022, les ventes de l'activité Mobile atteignent 91,2 M€ (+3,7%

par rapport à 2020/21) avec une contribution très significative des gammes *Force Power®*, *Bigben®* et *Just Green®*, qui bénéficient de la suppression des chargeurs d'origine et des kits piétons (écouteurs avec fil) dans la majorité des nouveaux smartphones.

Le chiffre d'affaires Audio ressort à 21,2 M€ (-21,3% par rapport à 2020/21) impacté par le recentrage des ventes sur les produits à plus forte valeur ajoutée tandis que les ventes d'accessoires TV de Métronic s'établissent à 7,1 M€.

2.2.2 Evolution du périmètre

Entités Bigben Audio Telco

Acquisition de l'intégralité du capital de Metronic

Bigben Interactive SA a acquis le 15 octobre 2021 auprès du Groupe HF Company, pour 12 M€ payés en en numéraire, l'intégralité du capital et des droits de vote de la société METRONIC SAS. Deux compléments de prix plafonnés pourront être versés en numéraire en 2023 et 2024 dans la limite d'un montant global cumulé de 4,0 M € selon des critères de performance opérationnelle.

Créé en 1987, METRONIC, acteur reconnu dans son secteur, conçoit et distribue des produits innovants permettant la diffusion et la réception de l'image dans l'habitat (accessoires TV et audio, amplificateurs, décodeurs, connectique, casques, enceintes, etc.) ainsi que des accessoires de téléphonie et des produits audio. Les produits de la marque METRONIC sont distribués via des canaux diversifiés, notamment auprès des plus grandes enseignes nationales de chaque pays.

Implanté en France à Tours, en Espagne et en Italie, METRONIC compte environ 90 collaborateurs et avait réalisé avec ses filiales un chiffre d'affaires de 24 M€ et un EBITDA de 1,9 M€ au cours de leur dernier exercice, clos le 31 décembre 2020.

Cette opération offre ainsi au nouveau Pôle Audio **Vidéo**/Telco du Groupe Bigben un nouveau vecteur de croissance et présente de nombreuses synergies, notamment :

- Complémentarité des gammes et des réseaux de distribution
- Référencements dans des canaux encore peu exploités par Bigben : marchés BtoB, grandes surfaces de bricolage...
- Accélération du développement international en particulier sur l'Italie et l'Espagne grâce aux filiales dédiées
- Ventes e-commerce

METRONIC SAS et ses deux filiales sont consolidées depuis le 2ème semestre 2021/22 dans les comptes du Groupe Bigben. Au vu de l'aspect peu significatif pour le Groupe de l'acquisition de METRONIC, aucune information financière pro forma détaillée n'est requise.

o Création d'une filiale Bigben Logistics SAS

Le 28 mars 2022, Bigben Interactive SA a procédé à la création d'une filiale Bigben Logistics SAS et détient depuis 100% du capital et des droits de vote de cette dernière. Cette société n'a pas d'activité au 31 mars 2022.

Se référer au 2.1.5. concernant le projet d'apport partiel d'actif de la branche logistique de Bigben Interactive SA au moment de la parution de ces comptes consolidés.

Entités Nacon Gaming

o Acquisition de l'intégralité du capital de Passtech Games

Nacon a acquis le 1^{er} avril 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement lyonnais Passtech SAS spécialisé dans la création de jeux d'action roque-like.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent deux compléments de prix qui pourront être versés dans les 3 ans suivant l'acquisition selon des critères qualitatifs et de revenus générés par deux projets de jeu vidéo. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 2,0 M€.

Passtech Games SAS est consolidé dans les comptes du Groupe à compter de la date d'acquisition. Se référer à la note 1 pour le traitement du goodwill et des compléments de prix afférents à cette acquisition.

Acquisition de l'intégralité du capital de Big Ant Holding Pty Ltd

Nacon a acquis le 3 mai 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Big Ant Holding Pty Ltd basé à Melbourne (Australie) et particulièrement connu pour ses franchises sportives en rugby, tennis et cricket sans oublier l'Australian Football League (AFL).

Le prix de transaction est un montant de 18 M€. Huit compléments de prix calculés, selon le cas, sur la base de critères de revenus nets du Groupe Big Ant, de revenus générés par le Back Catalogue et le jeu de Cricket jusqu'à 2024 et sur des critères qualitatifs générés par les jeux de tennis et de rugby développés par Big Ant pourraient en outre être versés et ce, pour chaque complément de prix, à hauteur de 50 % en numéraire et à hauteur de 50 % en actions Nacon. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 14,0 M€. Le 1er complément de prix a été versé le 29 septembre 2021 selon les modalités prévues.

Big Ant Holding Pty Ltd est consolidé dans les comptes du Groupe à compter de la date d'acquisition. Se référer à la note 1 pour le traitement du goodwill et des compléments de prix afférents à cette acquisition.

Acquisition par Nacon de l'intégralité du capital de Crea-ture Studios Inc

Nacon a acquis le 30 juillet 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement montréalais Crea-ture Studios Inc spécialisé dans le développement de jeux de skateboarding.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent deux compléments de prix qui pourront être versés en septembre 2023 et 2024 selon des critères qualitatifs et de revenus générés par le projet de jeu vidéo développé actuellement par le studio. De même pourra être versé un troisième complément de prix calculé sur la base de critères qualitatifs d'un projet de jeu vidéo non encore en phase de développement. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 9,5 M€.

Crea-ture Studios Inc est consolidé dans les comptes du Groupe à compter de la date d'acquisition. Se référer à la note 1 pour le traitement du goodwill et des compléments de prix afférents à cette acquisition.

Augmentation de capital de Nacon SA suite à l'acquisition de Big Ant Holding Pty Ltd

Un premier complément de prix correspondant au résultat net réalisé le 31 mars 2021 par Big Ant Studios Pty Ltd a été versé aux cédants le 29 septembre 2021, conformément au protocole d'acquisition. 50 % de ce Complément de Prix a été réinvesti en actions Nacon SA au travers d'une augmentation de capital de 1 662K€.

Il a été ainsi procédé le 29 septembre 2021 à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 337.208 actions dont la valeur de 4,930 € correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action Nacon sur le marché d'Euronext Paris lors des 20 dernières séances de bourse précédant l'opération. Le capital social de Nacon SA a été en conséquence porté de 85.954.202 € à 86.291.410 €.

Acquisition par Nacon du solde du capital de Lunar Great Wall Studios S.r.l. (RaceWard)

Après avoir pris une participation de 43.15 % du capital de Lunar Great Wall Studios mieux connu sous son label commercial « RaceWard Studio » le 27 juillet 2019, Nacon avait fait l'acquisition, le 19 octobre 2020, de 10 % supplémentaires auprès de Marco Ponte, dirigeant fondateur du studio.

Le 29 septembre 2021, Nacon a conclu un nouvel accord avec les associés du studio de jeux-vidéo et a acquis le solde du capital, portant ainsi sa participation à 100 % du capital social de ce studio.

Conformément à la norme IFRS 3, cette acquisition complémentaire de titres d'entreprise déjà intégrée globalement a été considérée comme une transaction entre la part du groupe dans les capitaux propres et les intérêts minoritaires et n'a pas entraîné de comptabilisation de goodwill complémentaire. Les intérêts minoritaires acquis ont ainsi été reclassés dans les Capitaux propres – Part du groupe et l'élimination du prix d'acquisition des titres a été imputé sur les Capitaux propres – Part du groupe. L'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres acquise a donc été comptabilisé dans les capitaux propres et les valeurs comptables consolidées des actifs et passifs de la filiale concernée, y compris le goodwill, n'ont pas été modifiées.

o Acquisition par Nacon de l'intégralité du capital de Ishtar Games SAS

Nacon a acquis le 7 octobre 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Ishtar Games spécialisé dans la création et la commercialisation de jeux dits « indépendants ».

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent des compléments de prix qui pourront être versés entre le 1er avril 2022 et le 30 avril 2025 selon des critères de revenus générés par le jeu vidéo *The Last Spell* ainsi que des critères qualitatifs et de revenus sur un futur projet qui sera développé par le studio. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 9,15 M€.

o Acquisition par Nacon de l'intégralité du capital de Midgar SAS

Nacon a acquis le 7 février 2022 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Midgar Studios SAS spécialisée dans les jeux de type J-RPG.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent des compléments de prix qui pourront être versés en septembre 2023 et 2027 selon des critères de revenus générés par les jeux vidéo de la série "*Edge*" développée par le studio. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 10,0 M€.

2.2.3 Actionnariat

Programmes de rachat d'actions Bigben / Annulation des actions auto-détenues

1^{er} Programme de rachat d'actions Bigben - clôturé – actions annulées

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions avait été mise en œuvre par le Conseil d'administration suite à la réunion du 1^{er} mars 2021. Un programme de rachat avait ainsi débuté à compter du 2 mars 2021.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020 avait fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique d'environ 1.996.965 actions avec un montant maximal d'achats ne pouvant excéder un total de 10 millions d'euros.

Dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé par l'assemblée générale à 28 euros par action, le Conseil avait décidé que le prix d'achat unitaire des actions ne pourrait excéder, à tout instant, 2,90 fois le cours des actions Nacon (code ISIN FR0013482791).

Objectif

Les objectifs du programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 1^{er} mars 2021 étaient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions en vue principalement de :

- procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020 (vingt-cinquième résolution),
- animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Modalités

Les modalités de mise en œuvre de cet objectif étaient les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement pour la réalisation des achats
- mise en œuvre à compter du 2 mars 2021 et pour une durée initiale expirant au plus tard le 30 juillet 2021, et
- poursuite du contrat de liquidité.

Un 1er mandat d'acquisition de titres avait ainsi été confié à CIC Market Solutions

Durée

La durée du programme avait été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020, soit jusqu'au 29 janvier 2022.

Entre le 2 mars 2021 et le 17 juin 2021, 513 870 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 10 M € (dont 250 319 titres pour un montant global de 4 983 954 € sur l'exercice 2020/21).

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive, réuni le 1^{er} juillet 2021, a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2020 aux termes de sa 25^{ème} résolution, décidé de réduire le capital social de la Société, par voie d'annulation de ces 513.870 actions auto-détenues représentant, à cette date, environ 2,57 % du capital social de Bigben Interactive.

2ème Programme de rachat d'actions Bigben - clôturé – actions annulées

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions avait été mise en œuvre par le Conseil d'administration suite à la réunion du 8 septembre 2021. Un programme de rachat avait ainsi débuté à compter du 9 septembre 2021.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique d'environ 1.945.578 actions avec un montant maximal d'achats ne pouvant excéder un total de 40 millions d'euros.

Dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé par l'assemblée générale à 35 €, le Conseil avait décidé que le prix d'achat unitaire des actions ne pourra excéder, à tout instant, 3,0 fois le cours des actions Nacon (code ISIN FR0013482791).

Objectif

Les objectifs du programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 8 septembre 2021 restaient identiques à ceux du 1^{er} programme de rachat et étaient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions en vue principalement de :

- procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 (vingt-neuvième résolution).
- animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Modalités

Les modalités de mise en œuvre de cet objectif ont été les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement pour la réalisation des achats
- mise en œuvre à compter du 9 septembre 2021 et pour une durée initiale expirant au plus tard le 31 décembre 2021, et
- poursuite du contrat de liquidité.

Un 2ème mandat d'acquisition de titres avait ainsi été confié à CIC Market Solutions.

Durée

La durée du programme avait été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021, soit jusqu'au 29 décembre 2023.

Entre le 9 septembre 2021 et le 31 décembre 2021, 188.979 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 2.897.485 €.

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive, réuni le 6 janvier 2022, a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2021 aux termes de sa 29ème résolution, décidé de réduire le capital social de la Société, par voie d'annulation de ces 188.979 actions auto-détenues.

Au 6 janvier 2022, à la suite des deux réductions de capital en date du 1er juillet 2021 et du 6 janvier 2022, la Société avait annulé environ 3,59 % de son capital social. Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, la Société pouvait encore procéder à l'annulation d'un maximum de 1.241.987 actions, soit environ 6,41 % de son capital social avant le 30 juin 2023.

3ème Programme de rachat d'actions Bigben – en cours

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions a été mise en œuvre par le Conseil d'administration suite à la réunion du 6 janvier 2022. Un programme de rachat a ainsi débuté à compter du 7 janvier 2022.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique d'environ 1.938.048 actions avec un montant maximal d'achats ne pouvant excéder un total de 40 millions d'euros.

Dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 à 35 euros par action, le Conseil d'administration a décidé de fixer le prix unitaire de rachat des actions à un montant de 19 euros étant précisé que ce montant de rachat pourra être porté à 25 euros par action de la Société en fonction du respect de ratios entre le cours des actions Nacon (code ISIN FR0013482791) et celui des actions de la Société. En tout état de cause, le prix de

rachat unitaire des actions de la Société ne pourra excéder, à tout instant, 25 euros.

Objectif

Les objectifs du programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 6 janvier 2022 restent identiques à ceux des deux premiers programmes de rachat et seraient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions en vue principalement de :

- procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 (vingt-neuvième résolution),
- animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Modalités

Les modalités de mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement pour la réalisation des achats
- mise en œuvre à compter du 7 janvier 2022 et pour une durée initiale expirant au plus tard le 20 juillet 2022, et
- poursuite du contrat de liquidité.

Un 3^{ème} mandat d'acquisition de titres a ainsi été confié à CIC Market Solutions.

Durée

La durée du programme a été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021, soit jusqu'au 29 janvier 2023.

Entre le 7 janvier 2022 et le 31 mars 2022, 458.602 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 7.371.872 €.

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive, lors de sa réunion en date du 30 mai 2022, agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2021, a décidé de réduire le capital de la Société par voie d'annulation de 680.751 actions auto-détenues, rachetées entre le 7 janvier 2022 et le 27 mai 2022 et représentant 3,5% du capital social de la Société. (cf 2.1.5) Ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de la Société s'élève à la date de parution de cet URD à 37.399.466 euros, divisé en 18.699.733 actions.

Augmentation de capital suite à l'acquisition définitive d'Actions Gratuites attribuées en 2020

120.275 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE SA du 7 septembre 2020 principalement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 220 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

La condition de performance a été atteinte par l'ensemble des entités du Groupe dans leur intégralité ou partiellement et compte tenu des départs intervenus avant la date d'acquisition, 113.675 actions Bigben ont finalement été attribuées, à 189 bénéficiaires (dont 11 salariés ou mandataires sociaux des entités Nacon représentant 28.100 actions). Le Groupe Bigben a en conséquence procédé le 8 septembre 2021 à l'émission de 113.675 actions nouvelles Bigben par incorporation de réserves.

Le Conseil d'administration de Nacon SA du 7 septembre 2020 avait attribué 1.068.983 Actions Gratuites Nacon aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance, la quantité de 1.045.283 Actions Gratuites 2020 définitivement acquises en 2021 par 455 bénéficiaires.

► Attribution d'Actions Gratuites 2021

Actions gratuites Bigben

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 8 septembre 2021 a attribué 36.180 Actions Gratuites Bigben

essentiellement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 207 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 36.180 actions attribuées, soit 72.360 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.

Actions gratuites Nacon

Le Conseil d'administration de Nacon a, lors de ses séances du 31 mai 2021, 8 septembre 2021 et 29 novembre 2021 attribué 1.045.252 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés des studios nouvellement acquis ainsi qu'aux membres du personnel salariés.

L'acquisition définitive des actions au bout d'un an ou de trois ans est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 1.045.252 actions Nacon attribuées, soit 1.045.252 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.

L'actionnariat de la Société au 31 mars 2022 se répartit comme suit :

Capital et droits de vote au 31 mars 2022

Actionnaires	Catégorie	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Alain FALC (2)	PDG	13,45%	23,12%
Nord Sumatra (Bolloré)	Investisseur Institutionnel	20,59%	18,02%
Public	-	63,51%	58,86%
Auto-contrôle / Contrat de liquidité (3)	-	2,45%	0,0%
Total		100,0%	100,0%

- (1) droits de vote bruts
- (2) directement et indirectement via AF Invest
- (3) dont 2,37% (458 602 actions) dans le cadre du programme de rachat d'actions du 07 janvier 2022, et 0,08% (15 882 actions) dans le cadre du contrat de liquidité

Au 31 mars 2022, le capital de la Société était composé de 19.380.968 actions et 22.146.543 droits de vote bruts.

2.2.4 Autres évènements

Crise sanitaire de la Covid-19 (Coronavirus)

La société Bigben interactive SA a de nouveau été impacté par cette crise sanitaire mondiale :

- Perturbation de ses chaînes logistiques, notamment Asie/USA, depuis le début d'exercice
- Fermeture des magasins lors du 3^{ème} confinement imposé au printemps 2021 par les principaux pays européens puis baisse de fréquentation liée aux contraintes sanitaires lors de l'été 2021 (application du « passe sanitaire »)
- Mesure de protection des salariés et tiers

La société a mené un plan de déconfinement strict dès la sortie des divers confinements afin de préserver la santé de ses collaborateurs et des tiers à leur retour dans les locaux de l'entreprise et de permettre une reprise progressive de l'activité dans le respect des règles de prévention sanitaire.

D'un point de vue économique, c'est le chiffre d'affaires qui a été le plus lourdement affecté en 2021/22 par les conséquences exceptionnelles de la crise du Covid-19 mais de manière contrastée entre ses deux secteurs d'activité :

Nacon - Gaming

- La perturbation des chaînes logistiques liées à la crise sanitaire mondiale a entraîné des retards de livraison qui ont eu un impact sur les ventes de l'exercice 2021/22 ;
- Afin de palier au risque de pénurie de composants, Nacon a anticipé ses commandes afin d'éviter les ruptures de stock et de sécuriser le chiffre d'affaires accessoires. Cela s'est traduit par une hausse des stocks sur l'exercice :
- Le Groupe a également été impacté par les ruptures de stock des produits de ses clients (PS5) auxquels certains de ses accessoires Gaming sont destinés ;
- L'activité a ainsi vu son chiffre d'affaires baisser de 12,3% à 155,9 M€.

Bigben - AudioVidéo/Telco

- Une contraction de la consommation de produits Audio/Telco a été visible jusqu'à la fin de l'été 2021
- Toujours dans un contexte de lenteur du déploiement de la 5G, les ventes des nouveaux canaux de distribution récemment référencés, les nouvelles gammes d'accessoires Mobile Force® Justgreen®, le succès des ventes d'équipement de charge (bénéficiant du fait que les récents smartphones premium soient livrés sans chargeur et sans kits piétons) et la contribution positive des nouveaux accessoires Télévision de Metronic au 2nd semestre 2021/22 ont néanmoins permis de dynamiser la distribution des produits physiques et ainsi de faire progresser le chiffre d'affaires AudioVidéo/Telco sur l'exercice 2021/22 à 119,8 M€, soit +4,2% par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires global de Bigben s'est ainsi réduit de 5,8% et la rentabilité globale du Groupe est également en baisse du fait de la baisse d'activité de Nacon Gaming.

Aucune tension de trésorerie n'a été rencontrée :

- le pôle Gaming disposait de liquidités importantes pour son développement du fait de la récente introduction en bourse de Nacon en mars 2020 qui lui avait permis de lever 103 M€ (après déduction des frais d'introduction)
- tandis que les entités Audio/Telco bénéficiaient du placement de 87,3 millions d'euros d'obligations senior conditionnellement garanties échangeables en actions de la société NACON réalisé en février 2021 (84,6 M€ levés après déduction des frais d'émission de 2,7 M€).

Impacts de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine n'a eu que peu de répercussions sur le Groupe Bigben : le Groupe n'a en effet aucune relation commerciale avec des fournisseurs ou des studios basés en Ukraine ou en Russie et moins de 1% du chiffre d'affaires de Nacon se fait avec la Russie.

En revanche, la perturbation des chaînes logistiques déjà présente depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19 s'est aggravée avec la guerre en Ukraine qui a bloqué la route de la soie, générant ainsi des délais et coûts supplémentaires.

Le Groupe qui avait anticipé ses approvisionnements a peu été affecté par la crise des composants en 2021 et 2022. En revanche, il a été impacté par les ruptures de stock des produits de ses clients (consoles de jeux Sony et Microsoft, décalage des sorties de smartphones premium) auxquels certains de ses accessoires sont destinés. Il n'a pu vendre ainsi en fin d'exercice la totalité des produits en stock qu'il comptait vendre.

Evolution de l'endettement

Prêt garantis par l'Etat français (PGE)

La société Bigben interactive SA avait obtenu au cours de l'exercice 2020/21 deux Prêts garantis par l'Etat français (PGE) de 2,5M€ chacun auprès de deux établissements bancaires. Ces prêts étaient remboursables sous un an avec possibilité pour la société de demander le rééchelonnement des sommes dues sur une période de cinq ans. À la suite de l'émission d'obligations échangeables qui avait permis à la société Bigben interactive SA de lever le 19 février 2021 87,3 M€, un de ces deux PGEs avait été remboursé par anticipation en mars 2021 ; l'autre PGE d'un montant de 2,5 M€ a été remboursé en juin 2021.

La société Bigben interactive SA a également remboursé conformément à ses plans d'amortissements ses échéances de crédit baux.

Prêts contractés par Nacon

Au cours de l'exercice 2021/22, la société NACON a contracté pour 52.5 M€ de nouveaux emprunts moyen terme et a remboursé conformément à ses plans d'amortissements bancaires ses échéances de moyen termes.

Nantissement des actions NACON sous-jacentes aux obligations Bigben échangeables en actions NACON

Dans le cadre d'une émission d'obligations échangeables en actions ordinaires existantes de NACON SA à échéance 2026 (les « **Obligations** »), la Société s'était engagée à ce que les porteurs d'Obligations bénéficient d'un nantissement de compte-titres sur lequel seraient inscrites des actions existantes de NACON SA (les « **Actions Nanties** ») représentant à tout moment 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations.

Le 9 avril 2021, la Société a conclu une convention de nantissement de compte-titres avec BNP Paribas Securities Services (en qualité d'agent payeur et d'agent centralisateur), la masse des porteurs d'Obligations représentée par Aether Financial Services et Aether Financial Services en qualité de représentant de la masse des obligataires.

Au 9 avril 2021, la Société a transféré 18.187.500 actions de NACON SA (les « **Actions** ») sur le compte nanti représentant 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations à cette date.

Conformément aux modalités modifiées (les « **Modalités** »), la Société s'est s'engagée à conserver sur le comptetitres nanti, jusqu'à entier remboursement de l'ensemble des Obligations, un nombre d'Actions au moins égal à 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations (le « **Taux de Couverture** »), étant précisé qu'en cas d'exercice par la Société de son option de remise pour partie d'Actions et/ou d'un montant en numéraire (*Share Cash Combination Election* ou *Cash Election*, le cas échéant tels que définis dans les Modalités), le nombre d'Actions, le cas échéant, en excès du Taux de Couverture compte-tenu du nombre d'Obligations en circulation, sera restitué à la Société sur instruction de l'agent centralisateur principal dans les 5 jours ouvrés après la fin de mois civil, dans une proportion fixée par l'agent de calcul.

Le nombre d'Actions Nanties fera l'objet d'ajustement réguliers jusqu'à échéance des Obligations en fonction notamment du nombre d'Obligations existantes, de l'exercice par les porteurs de leur droit à échange (et d'exercice par la Société de son droit à remettre des Actions et/ou du numéraire) ou d'ajustements du prix d'échange conformément aux Modalités des Obligations.

Il est également rappelé que le non-respect par la Société du ratio de couverture de 200% évoqué ci-dessus ou la nullité du nantissement consenti constituerait un cas de défaut conformément aux, et dans les conditions des Modalités.

• Convention de trésorerie entre Bigben Interactive SA et Metronic SAS

En date du 22 octobre 2021, une convention de trésorerie a été mise en place entre Bigben Interactive SA et Metronic SAS; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées

Distribution exceptionnelle en nature d'actions NACON

Bigben Interactive a procédé le 4 février 2022 à une distribution exceptionnelle en nature sous la forme d'actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour cing (5) actions Bigben Interactive détenues.

Bigben Interactive détenait, jusqu'au 3 février 2022, 65.097.988²² actions Nacon, représentant, sur la base du nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de Nacon, au 14 décembre 2021 75,44% du capital social et 71,32% des droits de vote de Nacon. Il est précisé que les actions composant le capital social de Nacon sont des actions ordinaires, toutes de même catégorie, entièrement libérées, et admises à la négociation sur le marché règlement d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0013482791.

Il a été proposé aux actionnaires de Bigben Interactive, à l'occasion d'une assemblée générale en date du 28 janvier

²² dont 3.555.937 actions Nacon ont été prêtées à BNP Paribas à des fins de couverture dans le cadre de l'emprunt obligataire émis par Bigben Interactive (se référer à la note 2.2.4 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le document d'enregistrement universel déposé par Bigben Interactive le 6 juillet 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.21-0687).

2022 (l'« Assemblée Générale »), de se prononcer sur (i) une modification de l'Article 48 (Affectation et Répartition du bénéficie) des statuts de la Société afin de préciser les modalités de ce type de distribution en nature d'éléments d'actif par la Société et (ii) une distribution exceptionnelle en nature représentée par des actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour cinq (5) actions BBI détenues, dans la limite d'un plafond global de 30.000.000 € (la « **Distribution en Nature** »).

L'Assemblée Générale a approuvé les modalités de cette distribution exceptionnelle en nature sous la forme d'actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour cinq (5) actions BBI détenues.

Au vu du cours d'ouverture de l'action Nacon de la séance du 4 février 2022 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, soit 5,15 euros, et du nombre d'actions Nacon distribuées, égal à 3.853.322, le montant total de la distribution exceptionnelle en nature s'est élevé à 19.844.608,30 euros :

A l'issue de la Distribution en Nature, Bigben Interactive conserve 61.244.666 actions Nacon, soit 70,97% du capital social et 66,85% des droits de vote. (sur la base du nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de Nacon au 4 février 2022).

Cette distribution exceptionnelle en nature d'actions Nacon a été détachée le 2 février 2022 et mise en paiement le 4 février 2022.

2.2.5 Evènements post clôture du 31 mars 2022

► Poursuite de la crise sanitaire de la Covid-19 (Coronavirus)

Le Groupe entend poursuivre la politique mise en place pour se prémunir des effets de la crise sanitaire.

Le carnet de commandes du Groupe permet d'envisager un écoulement des stocks satisfaisant dans les mois à venir.

Les créances clients du 31 mars 2022 sont collectées conformément aux délais de règlement prévus.

Le Groupe n'anticipe pas de difficultés de trésorerie : le pôle Gaming dispose toujours de liquidités importantes pour son développement du fait de l'introduction en bourse de NACON en mars 2020 qui lui avait permis de lever 103 M€ (après déduction des frais d'introduction) tandis que les entités Audio/Telco financeront leur propre besoin en fonds de roulement sur l'exercice 2022/23 grâce aux 84,6 M€ levés (après déduction des frais d'émission de 2,7 M€) lors de l'émission d'obligations échangeables en actions Nacon en février 2021.

Ainsi, le groupe est en mesure de poursuivre et développer ses activités au cours de l'exercice 2022/23.

Evolution de l'endettement

Néant.

Evolution de périmètre

Acquisition de l'intégralité du Daedalic Entertainment Inc.

Le 1er avril 2022, Nacon a acquis 100 % du capital de Daedalic Entertainment, éditeur de jeux vidéo et studio de développement de premier plan pour 53 M€.

Cette acquisition permettra à Nacon d'acquérir plusieurs propriétés intellectuelles clés et de bénéficier de la remarquable expertise de Daedalic Entertainment.

Cette opération représente à ce jour, la plus grande opération de croissance externe réalisée par Nacon et s'inscrit dans sa stratégie de développement dans l'industrie du jeu vidéo.

Fondée en 2007 et basée à Hambourg, Daedalic Entertainment a développé et publié plus de 90 jeux et est l'une des plus grandes et des plus anciennes entreprises indépendantes de jeux vidéo en Allemagne, avec une équipe talentueuse de 87 personnes, primée et éditeur indépendant de renommée mondiale.

Carten Fichtelmann, Fondateur et PDG, et Stephan Harms, COO, continueront de diriger la société avec une gande

autonomie

Projet d'Apport partiel d'actif de la branche logistique de Bigben Interactive SA à Bigben Logistics SAS

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive (la « **Société** »), réuni le 11 mai 2022, a autorisé la conclusion d'un projet de traité d'apport partiel d'actif, soumis au régime des scissions prévu aux articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de Commerce, avec la société Bigben Logistics (filiale dont la Société détient 100% du capital et des droits de vote), prévoyant que la Société apporte à Bigben Logistics l'ensemble des actifs et passifs liés à son activité logistique (l'« **Apport** »). Le projet de traité d'apport a été signé le 11 mai 2022.

L'Apport s'inscrit dans une opération de structuration interne du groupe Bigben Interactive, avec pour objectif d'optimiser l'organisation opérationnelle et stratégique des activités de la société dédiées au pôle logistique. La Société souhaite, par le biais de l'Apport, concentrer les activités relevant de son pôle logistique dans une entité juridique dédiée, permettant ainsi une meilleure lisibilité de ses résultats. Cette réorganisation permettra également de conférer son indépendance à l'activité logistique en la dotant de moyens propres et adaptés pour accroitre son développement et potentiellement lui permettre de proposer ses services à des tiers.

La Société a obtenu, le 10 mai 2022, de la part de sa Commission santé, sécurité et conditions de travail et de son Comité social et économique des avis favorables à la réalisation de l'opération d'Apport.

La procédure de l'Apport sera une procédure simplifiée telle que prévue par l'article L. 236-22 du Code de commerce. En conséquence il n'y aura pas lieu à approbation de l'opération d'Apport par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés participant à l'opération sauf demande des associés minoritaires de la Société formée par au moins 5 % d'entre eux dans le délai de 20 jours de la publication (site internet de la Société) du projet de traité d'apport. L'Apport ne donnera pas lieu à l'intervention d'un commissaire à la scission ni commissaire aux apports et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un rapport du Conseil d'administration.

Le projet de traité d'apport partiel d'activité a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Lille Métropole au nom de Bigben Interactive et de Bigben Logistics le 12 mai 2022. Par ailleurs, en application des dispositions des articles L. 228-65 I et L. 236-18, la Société a convoqué la masse des porteurs d'obligations échangeables en actions Nacon émises par la Société le 19 février 2021 afin qu'elle se prononce sur le projet d'Apport.

Il est prévu que l'Apport soit réalisé au plus tard le 30 juillet 2022 et prenne effet sur le plan juridique, comptable et fiscal au 1^{er} avril 2022.

Annulation d'actions auto-détenues

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive, réuni le 30 mai 2022, a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2021 aux termes de sa 29ème résolution, de réduire le capital de la Société par voie d'annulation de 680.751 actions auto-détenues, rachetées entre le 7 janvier 2022 et le 27 mai 2022 et représentant 3,5% du capital social de Bigben Interactive.

L'ensemble des 680.751 actions annulées ont été rachetées sur le marché d'Euronext à Paris, conformément au mandat d'acquisitions de titres confié par la Société à CIC Market Solutions, dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en œuvre sur décision du Conseil d'administration en date du 6 janvier 2022 agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2021 aux termes de sa 17ème résolution et tel qu'annoncé par la Société le 6 janvier 2022.

Immédiatement après l'annulation de ces actions, le nombre d'actions composant le capital social de Bigben Interactive s'élève à 37.399.466 euros, divisé en 18.699.733 actions auxquelles sont attachés 21.465.092 droits de vote bruts²³.

²³ Il est précisé que le nombre de droits de votes bruts est calculé sur la base de l'information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 mai 2022.

2.3 Principes et methodes comptables

2.3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de BIGBEN INTERACTIVE SA et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables à l'exercice clos au 31 mars 2022 avec, en comparatif, l'exercice clos au 31 mars 2021 issu des comptes consolidés et établi selon le même référentiel. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne.

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, entrés en vigueur et applicables aux exercices couverts par les comptes combinés, sont détaillées ci-dessous.

Normes et interprétations nouvellement applicables à l'exercice clos le 31 mars 2022

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Modifications d'IFRS 4 – Prolongation de l'exemption temporaire d'IFRS 9	01/01/2021
Modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Réforme des taux d'intérêt de référence ; Phase 2	01/01/2021
IFRIC IAS19 : Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté	01/01/2021

L'application de ces normes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe.

Nouveaux textes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Modifications d'IFRS 3 – Références au cadre conceptuel	01/01/2022 *
Modifications d'IFRS 13 – Coûts d'exécution d'un contrat (hors dispositions transitoires en l'absence d'adoption européenne).	01/01/2022 *
Améliorations annuelles – 2018-2020 (uniquement pour les amendements relatifs à IFRS 9 et IFRS 16)	01/01/2022 *
Modifications d'IFRS 16 – Aménagement de loyers au-delà du 30 juin 2021	01/01/2022 *

^{*} sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des autres normes et amendements applicables par anticipation qui seront d'application obligatoire pour les exercices 2022-2023 ou 2023-2024.

Le groupe n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur adoption.

▶ Utilisation de l'indicateur alternatif de performance « EBITDA »

L'EBITDA ("Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization") se définit comme le résultat d'exploitation courant avant dépréciation et amortissement des actifs corporels et incorporels. Il s'agit en effet des revenus avant intérêts, impôts (taxes), dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients). Cet EBITDA basé sur le résultat d'exploitation courant n'intègre donc pas les charges IFRS 2 relatives aux actions gratuites et stock-options ni les autres éléments opérationnels non récurrents puisque ces derniers sont exclus du résultat d'exploitation courant.

Le Groupe considère l'EBITDA, comme un indicateur alternatif de performance.

L'EBITDA est en effet l'un des principaux indicateurs suivis par le Groupe afin de gérer et évaluer ses résultats d'exploitation, de prendre des décisions d'investissements et de répartition des ressources voire d'évaluer la performance des membres de sa direction.

Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de ses résultats d'exploitation qui exclut des éléments n'affectant pas la trésorerie comme les dépréciations et les amortissements fournissant des informations concernant le résultat des activités commerciales courantes du Groupe et la génération de flux de trésorerie qui permettent aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière. Ainsi, l'EBITDA mesure la capacité d'une organisation à dégager une marge sur la vente de produits ou de services sur une période donnée sans tenir compte des pratiques d'amortissement qui peuvent varier selon les pays et les secteurs d'activité.

L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Par conséquent, les modalités de calcul de l'EBITDA utilisées par le Groupe pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres groupes.

Utilisation de l'indicateur financier « Marge brute »

Le groupe calcule sa Marge brute en faisant la différence entre le Chiffre d'affaires et les achats consommés des ventes *Retail* (jeux *Retail*, accessoires Gaming et Mobile, produits Audio).

Se référer également à la Note 18 - « Achats consommés ».

▶ Utilisation de l'indicateur « Résultat opérationnel courant avant amortissement Relation Clientèle »

Le Résultat opérationnel courant avant amortissement Relation Clientèle du Groupe Bigben Interactive se définit comme le résultat opérationnel courant (ROC) avant amortissement du poste « Relation Clientèle » qui correspond à la relation clientèle reconnue lors de l'affectation du prix d'acquisition des filiales.

Le Résultat opérationnel courant avant amortissement Relation Clientèle n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard.

Calcul du	ROC avant	t amortissement RC	

(en k€)	mar. 2022	mar. 2021
Résultat opérationnel courant	20 985	36 210
Amortissement Relation Clientèle	1 134	1 115
Résultat opérationnel courant avant amortissement Relation Clientèle	22 118	37 325
Taux de ROC avant amort. RC en % du Chiffre d'affaires	8,0%	12,7%

Au 31 mars 2022, l'amortissement correspond à la relation clientèle Accessoires téléphonie mobile comptabilisée lors de l'acquisition du groupe ModeLabs au 1er septembre 2011 pour un montant brut de 22 300 k€. Cette relation clientèle est depuis amortie en linéaire sur 20 ans.

Le Groupe considère le Résultat opérationnel courant avant amortissement Relation Clientèle comme un indicateur de performance non IFRS. Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de son résultat opérationnel courant issu des activités commerciales courantes du Groupe, plus directement corrélé à la génération de flux de trésorerie permettant aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière.

2.3.2 Base de préparation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes présentés ainsi que les informations données dans les notes

annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

En particulier, sur les exercices couverts par les comptes consolidés aux 31 mars 2021 et 2022, la Direction a réexaminé ses estimations concernant :

la valeur recouvrable des goodwills afin d'identifier d'éventuelles perte de valeur
 les actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés
 les provisions
 (Note 1)
 (Note 6)
 (Note 14)

- les durées d'utilisation des coûts de développement relatifs aux jeux (cf ci-dessous)

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux (allant actuellement de 1 à 4 ans) en dégressif selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Dans le cadre de l'application d'IAS 38, les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de ventes.

Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo, du poids croissant des ventes de jeux sur plateformes et de l'allongement de la durée de vie des jeux corrélativement, les modalités d'amortissement actuelles des coûts de développement des nouveaux jeux commercialisés à compter du 1^{er} avril 2020 par BIGBEN INTERACTIVE par le biais de sa filiale Nacon S.A. consistent en un amortissement dégressif sur quatre ans.

Bases d'évaluation

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Comparabilité des comptes

Les méthodes comptables exposées ci-dessus ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

2.3.3 Principes de consolidation

Les principes de consolidation ci-dessous sont les principes « génériques » de consolidation qui ont été appliqués par BIGBEN INTERACTIVE :

Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont consolidées dès la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle. Les sociétés dans lesquelles le Groupe BIGBEN INTERACTIVE, sans en avoir le contrôle, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels clos au 31 mars 2022, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

Perte de contrôle

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celleci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier en fonction du niveau d'influence conservé.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables lorsque les décisions relatives aux activités pertinentes doivent être prises.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le goodwill et aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par BIGBEN INTERACTIVE. Le contrôle existe lorsque les relations de la société avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à un rendement variable et qu'elle a la possibilité d'influer sur ce rendement du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette entité.

Les comptes des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles BIGBEN INTERACTIVE exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat opérationnel courant et les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence dont la nature opérationnelle n'est pas dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat avant impôt.

Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble combiné.

Conversion en euro des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Les filiales étrangères du groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

- Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.
- Les produits et les charges de ces sociétés ainsi que leurs flux de trésorerie sont convertis au cours de change moven du trimestriel au cours duquel ont lieu les transactions.
- Les écarts qui découlent de la conversion sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, dans une composante séparée dans les capitaux propres.

Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (hors dérivés) sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires, libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note sur les instruments financiers.

2.3.4 Principes comptables

Les principes comptables sont directement présentés dans les notes afférentes auxquels ils se rapportent afin d'améliorer la lecture des comptes.

2.3.5 Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,

La description de ces risques financiers, la politique, les procédures de mesures et de gestion de ces risques ainsi que les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent directement dans les notes des postes concernés du bilan (Note 8) ou du compte de résultat (Notes 35,36 et 37).

2.3.6 Informations sectorielles

Activités

BIGBEN INTERACTIVE, acteur majeur de la convergence numérique, propose une large gamme de produits et d'accessoires répondant aux besoins de ses grands marchés :

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « jeux vidéo » et « accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » sont, la plupart du temps communs. Le groupe ne détermine par conséquent qu'un Résultat Opérationnel Courant pour le Groupe NACON.

Les jeux développés par les studios du Groupe Nacon sont ou seront commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global de NACON.

La société Nacon SA a ses propres fonctions commerciales, marketing et financières.

Les ventes de jeux sous forme digitale sont exclusivement facturées depuis la France.

Les filiales de distribution du Groupe basées à l'étranger sont chargées des ventes physiques de l'ensemble des produits « gaming ». La filiale Nacon HK Ltd basée à Hong Kong est chargée principalement du développement et de l'approvisionnement des accessoires auprès de partenaires fabricants.

Ainsi, chaque filiale du Groupe Nacon a un rôle spécifique dans la chaîne de valeur du Groupe Nacon.

De la même manière, les activités Audio, Vidéo et Telco de BIGBEN INTERACTIVE sont également très intégrées entre elles.

Bigben Interactive a acquis la société Metronic le 15 octobre 2021. Cette société conçoit et distribue des produits innovants permettant la diffusion et la réception de l'image dans l'habitat (accessoires TV et audio, amplificateurs, décodeurs, connectique, casques, enceintes, etc.) ainsi que des accessoires de téléphonie et des produits audio.

Cette opération offre à l'ancien Pôle Audio/Telco du Groupe Bigben un nouveau vecteur de croissance et présente de

nombreuses synergies:

- Complémentarité des gammes et des réseaux de distribution
- Référencements dans des canaux encore peu exploités par Bigben (marchés BtoB, grandes surfaces de bricolage...)
- Accélération du développement international en particulier sur l'Italie et l'Espagne grâce aux filiales dédiées
- Ventes e-commerce.
- Synergies logistiques (mutualisation future des achats et approvisionnements)

Avec la montée en puissance des objets connectés et de l'omniprésence de nos smartphones dans nos vies, les marchés de l'Audio et de la Vidéo sont en train de converger vers celui du Telco, les clients sont souvent communs et la maison-mère BIGBEN INTERACTIVE SA en charge de l'Audio, sa filiale Bigben Connected en charge du Telco et sa filiale Metronic en charge du Vidéo disposent d'un management commun en la personne de Monsieur Michel Bassot, à la fois Directeur Général Délégué de BIGBEN INTERACTIVE SA et Président de Bigben Connected SAS.

Les produits développés par le Pôle AudioVidéo/Telco du Groupe Bigben sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global AudioVidéo/Telco de Bigben.

Le pôle AudioVidéo/Telco du Groupe Bigben a ses propres fonctions commerciales, marketing et financières.

Les filiales de distribution AudioVidéo/Telco du Groupe basées à l'étranger sont chargées des ventes physiques de l'ensemble des produits AudioVidéo/Telco. La filiale Bigben HK Ltd basée à Hong Kong est chargée principalement du développement et de l'approvisionnement des produits Audio et Telco auprès de partenaires fabricants et devrait à l'avenir bientôt également pourvoir à l'approvisionnement des produits Metronic en provenance d'Asie.

Ainsi, chaque filiale du Groupe Bigben a un rôle spécifique dans la chaîne de valeur du pôle AudioVidéo/Telco.

Au regard de ces informations et dans une logique d'intégration des marchés, il a été décidé d'intégrer au cours de l'exercice 2021/22 l'activité Vidéo de Metronic dans l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) économique existante qui devient ainsi l'UGT AudioVidéo/Telco et dispose de flux économiques indépendants.

Dans ce contexte, le Groupe BIGBEN INTERACTIVE considère qu'il opère ses activités au sein de deux secteurs d'activité opérationnels qui ont chacun des caractéristiques économiques spécifiques et représente un marché distinct.

Les deux secteurs d'activité du Groupe BIGBEN INTERACTIVE retenus sont le secteur « Bigben - AudioVidéo / Telco » et le secteur « Nacon - Gaming ».

- Le secteur « Nacon Gaming » regroupe le développement, l'édition et la distribution de jeux vidéo ainsi que la conception et distribution d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et PC; les jeux vidéo et les accessoires s'adressent au même marché et ont les mêmes caractéristiques économiques; il représente le périmètre actuel du Groupe Nacon
- Le secteur « Bigben AudioVidéo / Telco » regroupe la conception et la distribution d'accessoires pour smartphones et tablettes sous marque Force®, Just Green® (activité Mobile) et la conception et distribution de produits Audio (casque, enceinte...) sous marque Bigben®, Lumin'Us®, AromaSound® ou Thomson (activité Audio) et de produits Vidéo (accessoires TV et audio, amplificateurs, décodeurs, connectique, casques, enceintes...) sous marque Metronic® ou Moov® (activité Vidéo) ; il représente le périmètre du Groupe Bigben hors Groupe Nacon.

L'information présentée ci-dessous est celle qui est désormais utilisée par le principal décideur opérationnel du groupe Bigben pour ses besoins du reporting interne permettant une analyse pertinente de l'activité et des risques. Le principal décideur opérationnel du Groupe Bigben au sens d'IFRS 8 est un binôme qui réunit le Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe Bigben.

Détail du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

La communication du groupe est organisée prioritairement par secteurs d'activité.

en milliers d'euros		31-m	ars-22	
en militers a euros	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	151 384	92 530	31 797	275 711
Bigben - Audio/Telco	369	91 155	28 275	119 799
Nacon - Gaming	151 015	1 375	3 522	155 912

en milliers d'euros	31-mars-21			
en miliers a euros	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	172 281	89 471	31 082	292 833
Bigben - Audio/Telco	122	87 940	26 937	114 999
Nacon - Gaming	172 158	1 531	4 145	177 834

Du fait des modalités de détourage des filiales de distribution lors de l'apport partiel d'actif du 31 octobre 2019 de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon il subsiste de manière très marginale un chiffre d'affaires non-Gaming pour le secteur « Nacon – Gaming » et un chiffre d'affaires non Audio-Mobile-Accessoires TV pour le secteur « AudioVidéo / Telco ».

Détail du chiffre d'affaires par activités

Les activités de la Société et du Groupe sont articulées autour de quatre métiers :

- Le Mobile couvre l'ensemble des accessoires pour smartphones
- L'Audio cible des produits grand-public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux comme pour les accessoires Mobile
- Les accessoires TV couvrent l'ensemble des produits pour télévision
- Le Gaming couvre à la fois
 - o Les accessoires pour consoles ;
 - Le développement et l'Edition de jeux édités sous forme physique (en boites) et de jeux en téléchargement;

en milliers d'euros		Cumul '	12 mois	Contribution		
		mar. 2022	mar. 2021	mar. 2022	mar. 2021	
Chiffre d'Affaires		275 711	292 833	100%	100%	
dont	Gaming	151 384	172 281	55%	59%	
	Mobile	92 530	89 471	34%	31%	
	AudioVidéo	31 797	31 082	12%	10,6%	

► Chiffre d'affaires par zone géographique

en milliers d'euros		Cumul '	12 mois	Contribution		
		mar. 2022	mar. 2021	mar. 2022	mar. 2021	
Chiffre d'Affaires		275 711	292 833	100,0%	100,0%	
dont	France	126 403	133 557	45,8%	45,6%	
	Europe	83 124	91 419	30,1%	31,2%	
Reste du monde		66 184	67 858	24,0%	23,2%	

Cette répartition géographique est basée sur la localisation des clients facturés.

► Chiffre d'affaires et résultat par secteurs d'activité

	Total GROUPE	Nacon - Gaming	Bigben - AudioVidéo/Telco	Total GROUPE	Nacon - Gaming	Bigben - Audio/Telco
(en k€)	mar. 2022	mar. 2022	mar. 2022	mar. 2021	mar. 2021	mar. 2021
Chiffre d'affaires	275 711	155 912	119 799	292 833	177 834	114 999
Achats consommés	(166 475)	(78 077)	(88 399)	(171 001)	(84 342)	(86 659)
Marge brute	109 236	77 835	31 401	121 833	93 493	28 340
Taux de marge brute en % du Chiffre d'affaires	39,6%	49,9%	26,2%	41,6%	52,6%	24,6%
Autres produits opérationnels	1 462	1 512	(49)	863	1 189	(326)
Autres achats et charges externes	(28 532)	(18 803)	(9 728)	(25 363)	(18 047)	(7 315)
Impôts et Taxes	(1 451)	(550)	(901)	(1 386)	(438)	(948)
Charges de Personnel	(28 496)	(14 530)	(13 966)	(26 848)	(14 954)	(11 894)
Autres charges opérationnelles	(1 925)	(832)	(1 093)	(1 603)	(1 035)	(567)
Résultats sur cessions d'actifs non courants	15	(2)	17	104	95	9
EBITDA	50 310	44 629	5 681	67 601	60 302	7 299
Taux d'EBITDA en % du Chiffre d'affaires	18,2%	28,6%	4,7%	23,1%	33,9%	6,3%
Amortissements des immobilisations	(29 325)	(25 626)	(3 699)	(31 391)	(27 771)	(3 619)
Résultat opérationnel courant	20 985	19 003	1 982	36 210	32 531	3 680
Taux de ROC en % du Chiffre d'affaires	7,6%	12,2%	1,7%	12,4%	18,3%	3,2%
Plans d'actions gratuites et stock-options	(6 159)	(4 862)	(1 296)	(6 371)	(5 057)	(1 314)
Autres éléments opérationnels non récurrents	(1 492)	(794)	(697)	0		0
Quote-part de résultat des sociétés MEE	0		0	0		0
Résultat opérationnel	13 335	13 347	(12)	29 840	27 474	2 366
Produits financiers	8 125	2 197	5 929	3 448	2 108	1 340
Charges financières	(6 033)	(2 145)	(3 889)	(6 183)	(3 615)	(2 569)
Résultat financier	2 092	52	2 040	(2 735)	(1 506)	(1 229)
Résultat avant impôt	15 427	13 399	2 028	27 105	25 967	1 137
Impôts sur les bénéfices	(5 140)	(3 425)	(1 715)	(8 187)	(7 721)	(467)
Résultat net de la période	10 286	9 973	313	18 917	18 246	671

Résultat opérationnel courant avant amortissement de la Relation Clientèle :

(en k€)						
Résultat opérationnel courant	20 985	19 003	1 982	36 210	32 531	3 680
Amortissement Relation Clientèle	1 134	0	1 134	1 115	0	1 115
Résultat opérationnel courant avant amortissement Relation Clientèle	22 118	19 003	3 115	37 325	32 531	4 795
Taux de ROC avant amort. RC en % du Chiffre d'affaires	8,0%	12,2%	2,6%	12,7%	18,3%	4,2%

2.4 NOTES COMPLEMENTAIRES

2.4.1 Notes complémentaires au bilan

Note 1 – Goodwill

en milliers d'euros	Total Bigben - AudioVidéo/Telco	Total Nacon - Gaming	TOTAL
Goodwill issu des transactions de l'exercice clos au 31 mars 2021	34 831	31 150	65 980
Regroupement d'entreprises	4 582	63 821	68 403
Ecart de conversion	0	1 772	1 772
Perte de valeur	0	0	0
Activités abandonnées	0	0	0
Goodwill issu des transactions de l'exercice clos au 31 mars 2022	39 412	96 742	136 155

⇒ Principe Comptable - Goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, les goodwill sont ventilés par UGT ou groupe d'UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées ci-dessous. Les goodwill sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

Description des transactions de l'exercice 2021/2022 :

Le groupe a réalisé la transaction suivante au cours de l'exercice 2021/2022 :

Audio Telco

- le 15 octobre 2021, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Métronic SAS.

Nacon

- le 1er avril 2021, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Passtech Games SAS
- le 3 mai 2021, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Big Ant Holding Pty Ltd
- le 30 juillet 2021, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Crea-ture Studios Inc
- le 29 septembre 2021, acquisition du solde des titres et des droits de vote de la société Lunar Great Wall Studios Srl
- le 7 octobre 2021, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Ishtar Games SAS
- le 7 février 2022, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Midgar Studios SAS.

Les contributions de ces acquisitions aux chiffre d'affaires et résultat net totaux de l'exercice 21/22 sont les suivantes :

Contribution des entités acquises en milliers d'euros	Entités acquises	TOTAL Groupe	
Chiffre d'affaires	15 963	275 711	
Resultat net	750	10 286	

Audio Telco

Métronic SAS

Bigben Interactive SA a acquis le 15 octobre 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Métronic SAS, leader européen du traitement de l'image avec un positionnement fort dans l'audio-vidéo connecté.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent deux compléments de prix qui pourront être versés dans les 3 ans suivant l'acquisition selon des critères de rentabilité prédéfinis. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant global de 4,0 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Bigben en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de rentabilité historiques, en prenant l'hypothèse que les ventes des prochains exercices suivront la même tendance.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Bigben pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation provisoire des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	En milliers d'euros
Immobilisations incorporelles	846
Immobilisations corporelles	5 044
Immobilisations financières	107
Stocks et en-cours	9 324
Créances	7 951
Disponibilités et divers	316
Provisions pour risques	-131
Dettes financières	-1 108
Impôts différés passifs	-1 322
Dettes diverses	-9 609
Total des actifs nets identifiables acquis	11 418
Goodwill	4 582
Juste valeur de la contrepartie transférée	16 000

Les immobilisations incorporelles comprennent une relation clientèle.

Nacon

Passtech Games SAS

Nacon a acquis le 1^{er} avril 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement lyonnais Passtech SAS spécialisé dans la création de jeux d'action rogue-like.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent deux compléments de prix qui pourront être versés dans les 3 ans suivant l'acquisition selon des critères qualitatifs et de revenus générés par deux projets de jeu vidéo. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 2,0 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques et de la note Metacritic obtenue pour son dernier jeu *Curse of the Dead Gods*, en prenant l'hypothèse que le prochain jeu développé connaitra le même succès.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation provisoire des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	En milliers d'euros
Immobilisations incorporelles	54
Immobilisations corporelles	13
Immobilisations financières	5
Impôts différés actifs	23
Créances d'exploitation	281
Disponibilités	107
Charges constatées d'avance	7
Provisions pour risques	-3
Dettes financières	-54
Dettes d'exploitation	-132
Total des actifs nets identifiables acquis	300
Goodwill	2 700
Juste valeur de la contrepartie transférée	3 000

Big Ant Holding Pty Ltd

Nacon a acquis le 3 mai 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Big Ant Holding Pty Ltd basé à Melbourne (Australie) et particulièrement connu pour ses franchises sportives en rugby, tennis et cricket sans oublier l'Australian Football League (AFL).

Le prix de transaction est un montant de 18 M€. Huit compléments de prix calculés, selon le cas, sur la base de critères de revenus nets du Groupe Big Ant, de revenus générés par le Back Catalogue et le jeu de Cricket jusqu'à 2024 et sur des critères qualitatifs générés par les jeux de tennis et de rugby développés par Big Ant pourraient en outre être versés et ce, pour chaque complément de prix, à hauteur de 50 % en numéraire et à hauteur de 50 % en actions Nacon. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 14,0 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques du Groupe Big Ant.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation provisoire des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	En milliers d'euros
Immobilisations incorporelles	1 897
Immobilisations corporelles	79
Immobilisations financières	48
Créances d'exploitation	423
Disponibilités	4 571
Dettes financières	-903
Impôt différé passif	-293
Dettes d'exploitation	-2 210
Total des actifs nets identifiables acquis	3 612
Goodwill	28 707
Juste valeur de la contrepartie transférée	32 319

Crea-ture Studios Inc

Nacon a acquis le 30 juillet 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement montréalais Crea-ture Studios Inc spécialisé dans le développement de jeux de skateboarding.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent deux compléments de prix qui pourront être versés en septembre 2023 et 2024 selon des critères qualitatifs et de revenus générés par le jeu vidéo Session développé actuellement par le studio. De même pourra être versé un troisième complément de prix calculé sur la base de critères qualitatifs d'un projet de jeu vidéo non encore en phase de développement. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 9,5 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation provisoire des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

En milliers d'é	
Immobilisations incorporelles	919
Immobilisations corporelles	9
Créances	187
Disponibilités et divers	110
Provision pour impôts différés	-239
Dettes diverses	-63
Total des actifs nets identifiables acquis	923
Goodwill	9 927
Juste valeur de la contrepartie transférée	10 850

Lunar Great Wall Studios Srl (RaceWard Studio)

Après avoir pris une participation de 43.15 % du capital de Lunar Great Wall Studios mieux connu sous son label commercial « RaceWard Studio » le 27 juillet 2019, Nacon avait fait l'acquisition, le 19 octobre 2020, de 10 % supplémentaires auprès de Marco Ponte, dirigeant fondateur du studio.

Le 29 septembre 2021, Nacon a conclu un nouvel accord avec les associés du studio de jeux-vidéo et a acquis le solde du capital, portant ainsi sa participation à 100 % du capital social de ce studio.

Conformément à la norme IFRS 3, cette acquisition complémentaire de titres d'entreprise déjà intégrée globalement a été considérée comme une transaction entre la part du groupe dans les capitaux propres et les intérêts minoritaires et n'a pas entraîné de comptabilisation de goodwill complémentaire. Les intérêts minoritaires acquis ont ainsi été reclassés dans les Capitaux propres – Part du groupe et l'élimination du prix d'acquisition des titres a été imputé sur les Capitaux propres – Part du groupe. L'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres acquise a donc été comptabilisé dans les capitaux propres et les valeurs comptables consolidées des actifs et passifs de la filiale concernée, y compris le goodwill, n'ont pas été modifiées.

Ishtar Games SAS

Nacon a acquis le 7 octobre 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Ishtar Games spécialisé dans la création et la commercialisation de jeux dits « indépendants ».

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent des compléments de prix qui pourront être versés entre le 1er avril 2022 et le 30 avril 2025 selon des critères de revenus générés par le jeu vidéo The Last Spell ainsi que des critères qualitatifs et de revenus sur un futur projet qui sera développé par le studio. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 9,15 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation provisoire des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	En milliers d'euros
Immobilisations incorporelles	863
Immobilisations corporelles	15
Immobilisations financières	8
Impôts différés actifs	7
Créances d'exploitation	287
Disponibilités	259
Charges constatées d'avance	21
Provisions pour risques	-6
Dettes financières	-608
Dettes d'exploitation	-268
Produits constatés d'avance	-209
Total des actifs nets identifiables acquis 369	
Goodwill	10 631
Juste valeur de la contrepartie transférée	11 000

Midgar Studios SAS

Nacon a acquis le 7 février 2022 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Midgar Studios SAS spécialisée dans les jeux de type J-RPG .

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent des compléments de prix qui pourront être versés en septembre 2023 et 2027 selon des critères de revenus générés par les jeux vidéo de la série "Edge" développée par le studio. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 10,0M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation provisoire des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	En milliers d'euros
Autres Immobilisations incorporelles	699
Immobilisations corporelles 11	
Immobilisations financières	6
Impôts différés actifs	90
Créances d'exploitation	360
Disponibilités	96
Charges constatées d'avance	9
Provisions pour risques	-9
Dettes financières	-381
Impôts différés passifs	-21
Dettes d'exploitation -215	
Total des actifs nets identifiables acquis 644	
Goodwill	11 856
Juste valeur de la contrepartie transférée	12 500

Transactions ayant eu lieu sur l'exercice 2020/2021 et éventuelles incidences sur la période en cours

- le 19 octobre 2020, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Neopica Srl.

Neopica Srl

Nacon a acquis le 19 octobre 2020 en numéraire l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Neopica Srl. Des compléments de prix basés sur la qualité et le potentiel commercial des 2 prochains développements de jeux pourront être versés aux cédants dans les 12 mois suivant la sortie de ces jeux. Ceux-ci sont plafonnés et conditionnés à l'atteinte d'un niveau de qualité et d'un nombre d'exemplaires des futurs jeux vendu.

Neopica Srl a été consolidé dans les comptes du Groupe à compter de la date d'acquisition.

Au vu de l'aspect non significatif pour le Groupe Nacon de l'acquisition de Neopica, aucune information financière pro forma détaillée n'était requise.

Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 0,6 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques de Neopica connues en date d'acquisition et de la note Metacritic obtenue pour ses derniers jeux *Overpass* et *Hunting Simulator* 2, respectivement sortis en février 2020 et juin 2020, en prenant l'hypothèse que les prochains jeux développés connaitront a minima les mêmes succès.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels avait donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Affectation du prix d'acquisition de Neopica Srl

Conformément aux règles de la norme IFRS 3, un goodwill de 2,1 M€ avait ainsi été comptabilisé en « Actif incorporel » dans le Bilan du 31 mars 2021. Au 31 mars 2022 la détermination de ce goodwill est définitive, sans modification par rapport à l'allocation provisoire du 31 mars 2021.

	En milliers d'euros
Immobilisations corporelles	20
Impôts différés actifs	91
Créances	73
Disponibilités et divers	441
Charges constatées d'avance	4
Dettes diverses	-106
Total des actifs nets identifiables acquis	523
Goodwill	2 077
Juste valeur de la contrepartie transférée	2 600

Rapprochement des décaissements relatifs aux acquisitions avec les flux de trésorerie au 31 mars 2022 :

Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	mar. 2022	mar. 2021
Acquisition Big Ant Holding Pty Ltd	19 981	2 000
Acquisition Passtech Games SAS	1000	39
Acquisition Crea-ture Inc	1350	
Acquisition Lunar Great Wall Studios Srl	500	
Acquisition Ishtar Games SAS	1850	
Acquisition Midgar Studio SAS	2500	
Acquisition Metronic SAS	11 704	
Trésorerie nette acquise	-5 142	-441
Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	33 744	1 598

Test de valeur des Goodwill

Le groupe réalise des tests de dépréciation sur ses deux UGTs sur une base annuelle à la date de clôture (31 mars N) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés.

Au 31 mars 2022, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Test de dépréciation sur l'UGT « Nacon-Gaming »

Hypothèses:

WACC	11,76%
Taux de croissance à l'infini	2,0%

Le WACC et le taux de croissance à l'infini tiennent compte du dynamisme du secteur d'activité Gaming dans lequel opère le Groupe NACON.

Test de sensibilité :

Vale	eur comptable de l'UGT *	283 418 k€
Vale	eur comptable de l'UGT *	283 418

Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de réduction de l'EBITDA sur l'année N+3 :	EBITDA	-34.00%
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux d'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires sur l'année N+3 :	% EBITDA	-14.2 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux de croissance à l'infini :	% taux de croissance à l'infini	-14.0 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de hausse du taux d'actualisation (WACC) :	WACC	+8.0 pts

^{*} la valeur comptable de l'UGT correspond à l'actif net économique incluant un niveau de BFR normatif

Test de dépréciation sur l'UGT « Bigben-Audio/Telco »

Hypothèses:

WACC	8,71%
Taux de croissance à l'infini	2,0%

Le WACC et le taux de croissance à l'infini tiennent compte des caractéristiques du secteur d'activité AudioVidéo/Telco dans lequel opère l'UGT Bigben AudioVidéo/Telco (évolutions technologiques).

Test de sensibilité :

Valeur comptable de l'UGT		119 339 k€
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de réduction de l'EBITDA sur l'année N+3 :	EBITDA	-9.0%
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux d'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires sur l'année N+3 :	% EBITDA	-0.9 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux de croissance à l'infini :	% taux de croissance à l'infini	-1.2 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de hausse du taux d'actualisation (WACC) :	WACC	+2.7 pts

⇒ Principe Comptable - Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (goodwill et marques).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs. Le Groupe Bigben reconnaît deux UGTs qui correspondent à ses deux secteurs d'activité opérationnels : « Bigben - Audio / Telco » et « Nacon - Gaming »

Pour l'UGT « Bigben - Audio / Telco »

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Audio/Telco », un grand nombre de coûts relatifs au « Telco » et à « l'Audio » sont mutualisés. Les clients « Audio » et « Telco » peuvent être communs. Les produits Audio et Telco sont en partie développés et approvisionnés indifféremment par Bigben HK Ltd. Le groupe ne détermine par conséquent pas de Résultat Opérationnel Courant par métier

Les produits développés par les entités BIGBEN INTERACTIVE et Bigben Connected sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global de l'UGT.

Par conséquent, il n'a été identifié qu'une seule UGT au sein de ce secteur opérationnel: le goodwill issu de l'acquisition de Modelabs a été affecté à cette UGT.

Pour l'UGT « Nacon - Gaming »

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « jeux vidéo » et « accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » peuvent être communs. Le groupe ne détermine par conséquent pas de Résultat Opérationnel Courant par métier.

Les jeux développés par les studios acquis Kylotonn, Cyanide et EKO sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global de l'UGT.

Par conséquent, il n'a été identifié qu'une seule UGT au sein du secteur opérationnel unique du groupe Nacon : les goodwill issus des acquisitions de studios et des autres entités du groupe Nacon ont été affectés à cette unique UGT.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe BIGBEN INTERACTIVE.

Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus sur 3 ans. Ils sont déterminés à partir du budget de l'année N+1, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Les cash flows des années suivantes (N+2 et N+3) sont estimés par application d'un taux de croissance en fonction des anticipations du management. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

Note 2 - Autres immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Valeur brute	273 796	204 830
Amortissements	(120 098)	(91 361)
Dépréciation		(379)
Valeur nette	153 698	113 090

Valeurs brutes	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Fonds de commerce	Droit au bail	Relation Clientèle	Coûts de développement des jeux	Acomptes sur Incorporelles	Autres incorporels	TOTAL
mar. 2020	3 478	10 004	2	7 253	22 300	117 110	0	1 145	161 292
Acquisition	276	773		7 943		48 482	300	136	57 910
Variation de périmètre	12								12
Mise en place IFRS16						(12 562)			(12 562)
Cessions				(1 822)					(1 822)
Ecarts Change									0
mar. 2021	3 766	10 777	2	13 374	22 300	153 030	300	1 281	204 831
Acquisition	1 269	3		4 965		57 964	296	71	64 568
Variation de périmètre	444	14	385	1 367	371	3 624		127	6 332
Transferts	(0.1)			// a= n					0
Cessions	(81)			(1 854)					(1 935)
Ecarts Change mar. 2022		40.704		47.050	20.074	044.040		4 400	0
mar. 2022	5 399	10 794	386	17 852	22 671	214 618	596	1 480	273 796
Amortissements	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Fonds de commerce	Droit au bail	Relation Clientèle	Coûts de développement des jeux	Acomptes sur Incorporelles	Autres incorporels	TOTAL
mar. 2020	(3 052)	(261)	0	(2 350)	(9 570)	(58 980)	0	(843)	(75 056)
Dotations	(200)			(2 453)	(1 115)	(26 515)		(121)	(30 404)
Variation de périmètre	(12)								(12)
Mise en place IFRS16						12 562			12 562
Cessions				1 170					1 170
Ecarts Change									0
mar. 2021	(3 264)	(261)	0	(3 633)	(10 685)	(72 934)	0	(964)	(91 740)
Dotations	(422)			(2 545)	(1 132)	(24 145)		(142)	(28 387)
Variation de périmètre	(402)		(385)			(403)		(127)	(1 317)
Transferts									0
Cessions	80			1 266					1 346
Ecarts Change									0
mar. 2022	(4 008)	(261)	(385)	(4 912)	(11 817)	(97 481)	0	(1 234)	(120 098)
Valeur nette	1 391	10 533	2	12 940	10 854	117 136	596	246	153 698

Le poste « Marques » est principalement constitué au 31 mars 2022 des marques du studio de développement Cyanide, de la marque RIG TM appartenant au Groupe NACON suite à l'acquisition sur l'exercice 31 mars 2019 de Cyanide et de l'acquisition des actifs RIG auprès de « Poly » sur l'exercice 31 mars 2020 et de l'acquisition.

Le poste « Coûts de développement des jeux » représente les dépenses engagées au titre des développements de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les montants des Crédits d'impôts Jeux Vidéo (CIJV) dont bénéficient les studios de développement du Groupe sont comptabilisés en réduction des coûts de développement.

⇒ Principe Comptable – Autres immobilisations incorporelles

Les <u>Marques</u> ne sont pas amorties. Elles ne font pas l'objet d'un test de dépréciation individuel mais sont regroupées avec l'ensemble des goodwills et actifs de l'UGT dans le cadre d'un test de dépréciation annuel.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

Les <u>logiciels informatiques</u> acquis sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les <u>dépenses de recherche</u> supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement du Groupe sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et que le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Les coûts de développement comptabilisés concernent essentiellement les coûts de développement de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les dépenses de développement diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs, pour chaque jeu, les cash flows prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée.

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux (allant actuellement de 1 à 4 ans) en dégressif selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Contrairement à la présomption de la norme IAS 38, le rythme des produits tirés de l'activité de l'édition de jeux constitue une base appropriée pour évaluer la consommation des avantages économiques des jeux puisque les produits tirés de l'exploitation commerciale des jeux et l'utilisation des immobilisations incorporelles sont très fortement corrélés. Les droits associés aux jeux n'ont plus de valeur quand leur exploitation commerciale est achevée. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de ventes. Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo et de l'allongement de la durée durant laquelle des bénéfices économiques vont être obtenus, les modalités d'amortissement évoluent donc d'exercice en exercice.

Note 3 - Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	mar.2022	mar.2021
Valeur brute	41 360	32 799
Amortissements	(23 585)	(19 999)
Dépréciation		
Valeur nette	17 775	12 801

⇒ Principe Comptable – Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 25 ans
Installations Photovoltaïques	Linéaire, entre 10 et 25 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Agencements constructions	Linéaire, 10 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans
Matériel de transport	Linéaire, entre 1 et 3 ans

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques	Acomptes sur Corporelles	Autres Corporelles	TOTAL
mar.2020	1 430	19 147	4 910	786	5 790	32 063
Acquisition Variation de périmètre Transferts Cessions		1	77 111	151 (678)	1 764 (496) (88)	1 993 111 (496) (766)
Ecarts Change		10.110	(82)		(23)	(105)
mar.2021 Acquisition Variation de périmètre Transferts Cessions	1 430	19 148 0 5 239	5 016 635 1 105	259 86	6 947 1 001 770 (393)	32 800 1 722 7 113 0 (393)
Ecarts Change mar.2022	4 400	04.007	85	0.45	34	118
IIIdi.2022	1 430	24 387	6 841	345	8 358	41 360
Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques	Acomptes sur Corporelles	Autres Corporelles	TOTAL
mar.2020	0	(10 204)	(4 359)	0	(4 320)	(18 884)
Dotations Variation de périmètre Transferts Reprises Ecarts Change		(916) 89	(253) (91) 82		(572) 496 28 22	(1 740) (91) 496 116 104
mar. 2021	0	(11 031)	(4 622)	0	(4 346)	(19 999)
Dotations Variation de périmètre Transferts Reprises		(920) (261) 89	(332) (946)		(756) (735) 376	(2 008) (1 942) 0 465
Ecarts Change		09	(73)		(28)	(101)
mar. 2022	0	(12 123)	(5 972)	0	(5 489)	(23 585)
Valeur nette	1 430	12 264	869	345	2 869	17 775

Immobilisations financées par crédit bail :

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériels	TOTAL
Valeur brute	1 385	13 028	3 223	17 636
Amortissements		(7 252)	(3 173)	(10 425)
Valeur nette	1 385	5 776	50	7 211

Les ensembles immobiliers (terrains et construction) des sites de Lesquin et Lauwin-Planque ont été financés par créditbail. Le coût de revient des terrains et constructions est de 14 413 K€, amortis pour une valeur de 7 252 K€, soit une valeur nette de 7 161 K€ au 31 mars 2022. Il en est de même pour la chaîne logistique ainsi que les chariots élévateurs informatisés et les rayonnages, dont le coût de revient est de 3 223 K€ amorti pour 3 173 K€, soit une valeur nette de 50 K€ au 31 mars 2022.

L'amortissement comptable de l'installation photovoltaïque a débuté le 1er octobre 2014.

Note 4 – Titres mis en équivalence

Suite à la dissolution de l'entité Bigben Interactive USA le 17 août 2020, plus aucune société n'est intégrée selon la méthode de mise en équivalence dans les comptes du groupe.

Note 5 – Autres actifs financiers non courants

Valeurs nettes	Actifs à la Juste Valeur par le Résultat	Dépôts de garantie	Autres titres	Autres créances	TOTAL
mar. 2020	0	1 283	37	126	1 446
Acquisition		50		171	221
Cessions			(12)		(12)
Ecarts Change		(6)			(6)
mar. 2021	0	1 327	25	297	1 649
Acquisition		676	1	0	677
Variation de périmètre		172		1	173
Cessions		(31)		(95)	(126)
Ecarts Change		10			10
mar. 2022	0	2 154	26	203	2 383

Principe Comptable – Actifs financiers

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les actifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est évalué au coût amorti si les conditions liées au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie définies par IFRS 9 sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Il est initialement évalué à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement liés, à l'exception des créances client sans composante de financement significative initialement évaluées au prix de la transaction selon IFRS 15. Ces actifs financiers sont dépréciés pour tenir compte des pertes de crédit attendues. Pour les créances clients (se référer à la note 8) et les actifs sur contrats, les pertes de crédit sont évaluées sur la durée de vie totale de ces actifs, selon la méthode simplifiée d'IFRS 9, sur la base d'une matrice de provisionnement.

Note 6 - Actifs d'impôts différés

Total Groupe

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
IDA sur déficits reportables	1 155	846
IDA sur différences temporaires	1 716	2 759
ACTIF D'IMPOT DIFFERE	2 871	3 604

Détails par entité

en milliers d'euros	01/04/2021	Variation de périmètre	Activation	Utilisation	31/03/2022
Nacon SA	0		574		574
Cyanide SAS	629			(123)	507
Lunar Great Wall Studios Srl	156			(105)	51
Midgar SAS	0	99		(99)	0
Passtech SAS	0	22		(22)	0
Neopica Srl	60			(60)	0
Ishtar SAS	0		23	0	23
TOTAL DEFICIT REPORTABLE	846	121	597	(409)	1 155

Compte tenu des perspectives de résultat taxable à court et moyen terme des entités concernées, tous les déficits fiscaux (indéfiniment reportables) ont été activés.

Les impôts différés actifs sur différences temporaires proviennent principalement des amortissements des coûts de développement des jeux.

Se référer également à la Note 1 concernant les impôts différés actifs liés aux acquisitions des sociétés acquises sur l'exercice 2021/22.

⇒ Principe Comptable – Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Note 7 - Stocks

	Gaming	Mobile	AudioVidéo	mar. 2022	mar. 2021
Valeur brute	45 105	44 220	18 138	107 463	88 704
dont stocks physiques	40 153	43 701	18 138	101 992	84 986
dont stocks en transit	4 952	519	0	5 471	3 717
Perte de valeur	(12 224)	(11 855)	(2 339)	(26 418)	(22 920)
Valeur nette	32 881	32 365	15 799	81 045	65 784

Les stocks sont fabriqués par des usines tierces selon un cahier des charges strict transmis par BIGBEN INTERACTIVE. Les usines font l'objet d'audits de qualité préalablement à la mise en production. L'achat des matières premières est géré en majorité par ces usines, sauf pour certains composants critiques tels que, pour le Groupe Nacon, les IC Sony (« chips » de sécurité) pour les manettes ou les emballages environnementaux que le Groupe achète auprès de fabricants partenaires, ce qui lui permet de garantir une qualité stable.

⇒ Principe Comptable – Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de chaque référence (accessoire ou jeux) est déterminé selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP). Conformément à IAS 2 — Stocks, ce coût prend en compte outre les frais de production, les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent. Pour les stocks de boites de jeux sortis jusqu'au 31 mars 2019, une quote-part d'amortissement des frais de développement de chaque jeu vidéo était également prise en compte à hauteur du poids que représentent les ventes physiques par rapport aux ventes totales. Pour les nouveaux jeux commercialisés à compter du 1er avril 2019, étant donné le poids prépondérant des ventes digitales et le niveau limité de production de stocks physiques de ces jeux, aucune quote-part d'amortissement des frais de développement de ces nouveaux jeux n'a été intégrée aux stocks afférents. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en fonction de leurs perspectives de vente et de leur antériorité.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- Le stock SAV (Services Après-Vente) est déprécié à 100 %
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le prix de vente moyen (sur les douze derniers mois) avec le Prix Moyen Pondéré et le cas échéant une dépréciation est comptabilisée
- Des dépréciations complémentaires sont comptabilisées par la Direction au cas par cas à l'article en fonction des perspectives de ventes
- En complément de ces approches, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

Note 8 – Créances clients

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Clients et effets en portefeuille	67 705	73 684
Pertes de valeurs pour créances douteuses	(1 558)	(1 205)
TOTAL CREANCES CLIENTS	66 147	72 479

La hausse ou baisse temporaire des créances en fin d'exercice s'explique par le niveau de ventes qui ont eu lieu en fin d'exercice en fonction des sorties de produits.

Le Groupe Bigben a recours à l'affacturage pour certains clients. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant, les créances clients factorisées non réglées par les clients au 31 mars 2022 figurent dans le poste « Clients et effets en portefeuille » et s'élèvent à 12,4 M€ (contre 10,8 M€ au 31 mars 2021). Les créances sont conservées au bilan dans le respect des règles IFRS 9 car les risques notamment de défaut de paiement et de taux d'intérêt ne sont pas transférés

au factor.

Concentration clients :

Le client le plus important du groupe représente 6,9% du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2022 (8.9% au 31 mars 2021).

Crédit client :

en milliers d'euros	mar.	2022
Créances clients non échues	54 386	82%
Créances clients échues	11 761	18%
Moins de 30 jours	7 847	67%
30 à 60 jours	748	6%
60 à 90 jours	1 264	11%
90 à 120 jours	503	4%
Plus de 120 jours	1 314	11%
Clients douteux	85	1%
Total clients et effets en portefeuille	66 147	

La part des clients présentant un risque de perte de valeur dans les créances du Groupe Bigben est non significative. Les clients de Bigben sont principalement des plateformes internationales, de grands groupes de distribution et de grands groupes d'opérateurs téléphoniques qui règlent avec des délais rapides. Le groupe a donc analysé son portefeuille de clients par typologie et a observé que le risque de pertes prévisionnelles était très limité.

⇒ Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients réguliers du groupe, à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les plateformes de distribution des jeux en version digitale dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe. Les autres clients y compris l'intégralité des clients à l'export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.

⇒ Principe Comptable – Créances clients

Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne comportent pas de composante de financement significative.

Conformément à l'application de la norme IFRS 9 à compter du 1er avril 2019, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

Note 9 - Autres débiteurs

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Etats et collectivités locales (hors IS) (1)	10 196	5 737
Personnel	193	304
Avoirs Fournisseurs à recevoir	2 882	3 333
Charges constatées d'avance	3 935	2 279
Acomptes et avances sur commandes	5 000	3 895
Comptes courants débiteurs	183	
Débiteurs divers	625	385
TOTAL	23 015	15 933

(1)Contrôle fiscal Bigben Connected

La SAS Bigben Connected a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'Administration fiscale sur la période allant du 1er janvier 2011 au 31 mars 2013. Une proposition de rectification avait été reçue le 28 décembre 2015. Bigben Connected avait répondu à l'Administration le 26 février 2016 dans le respect des délais administratifs en contestant la majorité des redressements proposés.

Certains des redressements ont été partiellement ou totalement abandonnés depuis par l'Administration fiscale.

En date du 8 janvier 2018, la société Bigben Connected a accepté et payé une partie des redressements pour 610,9K€ mais a entamé, le 30 janvier 2018, une procédure de réclamation contentieuse auprès de la DVNI, car elle conteste totalement le reste des éléments qui lui sont reprochés en matière de TVA. Le dossier a été porté depuis devant le tribunal administratif de Lille suite au rejet de la réclamation contentieuse par la DVNI le 31 juillet 2018. Au cours de l'exercice 2020/21, la société a envoyé des mémoires à l'Administration fiscale pour défendre sa position. Le Tribunal administratif de Lille ayant, dans un jugement du 28 octobre 2021, rejeté ses arguments, la société a versé 5,5 M€ à l'Administration fiscale en fin d'année 2021 y compris les intérêts de retard et a poursuivi la procédure contentieuse qui lui permet de faire valoir ses droits en contestant ce jugement par le biais d'un mémoire déposé auprès de la Cour administrative d'appel de Douai en décembre 2021. La société a enregistré au 2ème semestre 2021/22 en contrepartie de cette sortie de trésorerie de 5,5 M€ une créance fiscale du même montant à l'actif du bilan. Une provision a été comptabilisée en déduction de la créance au 31 mars 2022, à hauteur du risque maximum estimé par la Direction du groupe de non recouvrement de la créance, conformément aux règles comptables applicables.

Etant donné les pièces existantes au dossier, et sur la base des avis des conseils de la société et de jugements récents de cas similaires au plan européen, la Direction est toutefois confiante dans sa capacité à résoudre à terme ce litige fiscal sans perte financière pour le groupe.

Rapprochement des variations des créances d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2022 :

	31/03/2022	31/03/2021
Variation bilancielle des créances d'exploitation	1 534	7 060
Variations liées aux entrées dans le périmètre	-10 150	216
Flux net de trésorerie - Créances d'exploitation	-8 616	7 276

Note 10 - Trésorerie nette

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Concours bancaires	(3 212)	(2 637)
Valeurs mobilières de placement	600	600
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125 847	177 234
Trésorerie nette	123 235	175 197

La Trésorerie au 31 mars 2022 est constituée essentiellement

- de 63 M€ chez Nacon SA
- à hauteur de 27 M€ chez BIGBEN INTERACTIVE SA du produit de la levée de fonds suite en février 2021 à l'émission d'obligations Bigben échangeables en actions de sa filiale Nacon SA.
 - 15 M€ sont placés sur un compte à terme à taux progressif sur 18 mois. Le terme de ce compte est le 19 août 2022.
 - o En cas de sortie ou sortie partielle avant le terme, le taux d'intérêt est minoré au taux de la période précédente.

Principe Comptable – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants » en notes 5 et 12, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants » (note 5), en « équivalents de trésorerie » (dans cette note) ou en « passifs courants » (note 12) selon les cas.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

Note 11 – Avantages au personnel

Provisions retraite

en milliers d'euros	01/04/2021	Dotations	Utilisations	Reprises	OCI - Ecarts actuariels et impact modif IAS19 *	Variation de périmètre	31/03/2022
Provisions pour retraite & assimilées	1 412	0		(202)	(141)	148	1 217
TOTAL	1 412	0	0	(202)	(141)	148	1 217

en milliers d'euros	01/04/2020	Dotations	Utilisations	Reprises	OCI - Ecarts actuariels	Variation de périmètre	31/03/2021
Provisions pour retraite & assimilées	962	375		(25)	100		1 412
TOTAL	962	375	0	(25)	100	0	1 412

^{*}L'impact de l'application de la modification de la norme IAS19 est de -94K€.

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision ne concernent que les sociétés françaises. Seules les sociétés françaises du groupe ont en effet des régimes de retraite à prestations définies.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements dans ces sociétés françaises sont les suivantes :

Hypothèses retenues	mar. 2022	mar. 2021
Taux d'actualisation	1,77%	0,86%
Turnover	7% à 13%	7% à 8.3%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
Cadres	1 à 3%	2,0%
Agents de maîtrise	1 à 3%	2,0%

Les rémunérations en actions et assimilé (AGA)

Se référer aux Notes 21 et 26

⇒ Principe Comptable – Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à 65 ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Ils sont présentés au bilan dans la rubrique de capitaux propres « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables dans le compte de résultat.

Note 12 – Détail des passifs financiers par catégorie

Passifs financiers à long terme et à court terme

en milliers d'euros	TOTAL	Échéance < 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Total des passifs financiers au 31 mars 2022	180 143	30 988	145 812	3 343
Emprunts bancaires d'origine long terme	93 891	27 735	62 813	3 343
Emprunt obligataire échangeable en actions	79 455		79 455	
Composante dérivée emprunt obligataire	3 044		3 044	
Emprunts sur locations financement	1 486	985	501	
Concours bancaires courants	3 212	3 212		
Intérêts payés	(945)	(945)		
Total des passifs financiers au 31 mars 2021	145 625	22 591	122 783	250
Emprunts bancaires d'origine long terme	55 438	18 888	36 300	250
Emprunt obligataire échangeable en actions	77 019		77 019	
Composante dérivée emprunt obligataire	7 979		7 979	
Emprunts sur locations financement	2 513	1 027	1 486	
Concours bancaires courants	2 637	2 637		
Intérêts payés	39	39		

⇒ Principe Comptable – Passifs financiers

Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en en « passifs courants » selon les cas.

Les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les emprunts obligataires échangeables en actions Nacon contiennent à la fois une composante de dette financière classique et une composante d'instrument dérivé, dans la mesure où l'option d'échange ne prévoit pas obligatoirement le remboursement de l'instrument contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres.

La composante Dette financière correspond au passif financier lié à l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie, sans l'option d'échange. Le montant de cette composante correspond au montant nominal des obligations émises déduction faite de la juste valeur initiale de la composante Dérivés. Cette dette est ensuite comptabilisée au coût amorti.

La composante Dérivés est dans cette situation un instrument évalué à la juste valeur par le compte de résultat.

Les frais de transaction sont répartis au prorata sur chacune des composantes. La quote-part des frais allouée à la composante Dette financière est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La quote-part de frais allouée à la composante Dérivés est comptabilisée immédiatement en charges financières au compte de résultat.

Emprunts bancaires

Nacon

Les emprunts souscrits par BIGBEN INTERACTIVE antérieurement au 1^{er} octobre 2019 et relatifs au développement de l'activité Gaming avaient été transférés à NACON dans le cadre de l'apport partiel d'actif du 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2019.

Entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020, de nouveaux emprunts bancaires moyen-terme pour un montant total de 35,0 M€ avaient été contractés afin notamment de financer l'acquisition du studio de développement Spiders SAS, la prise de participation dans le studio RaceWard et l'acquisition des actifs de Plantronics Inc. (« Poly ») et de la marque RIG™.

Pour certains de ces emprunts qui ont été transférés dans leur intégralité à la Société NACON lors de l'apport partiel d'actif, cette dernière s'est engagée à respecter des covenants financiers annuels ; pour un seul de ces emprunts, c'est le groupe Bigben qui s'est engagé à respecter un covenant financier annuel de ratio de levier.

Au 31 mars 2022, les ratios financiers concernés (ratio de couverture des frais financiers et ratio de Levier net) sont respectés. (se référer à la Note 29)

Au cours de l'exercice 2021/22, la société NACON a contracté pour 52.5 M€ de nouveaux emprunts à échéance 5 ans. A noter qu'il existe un remboursement différé de 2 ans pour l'un des emprunts, le montant de l'emprunt concerné est de 7,5M€. Aucun covenant n'est à respecter pour ces nouveaux emprunts. Les taux d'intérêts sont inférieurs à 1%.

Bigben Audio/Telco

PGE (Prêt garanti par l'Etat français)

En mai et juin 2020, le Groupe Bigben avait contracté deux nouveaux emprunts bancaires « PGEs » pour un montant total de 15 M€ auprès de trois établissements bancaires afin de financer le besoin en fonds de roulement du secteur Audio/Telco affecté par la crise sanitaire du Covid-19. À la suite de l'émission d'obligations échangeables qui avait permis à la société BIGBEN INTERACTIVE SA de lever 87,3 M€ sur l'exercice précédent, 12,5 M€ de ces PGEs avaient été remboursés par anticipation en mars 2021. Ne subsistaient au 31 mars 2021 que 2,5 M€ qui ont été remboursés en juin 2021.

Emission d'obligations Bigben échangeables en actions de sa filiale Nacon SA

La Société a émis le 19 février 2021 pour 87,3 millions d'euros d'obligations senior (ISIN: FR0014001WC2) échangeables en actions ordinaires existantes de la société Nacon, conditionnellement garanties et à échéance 2026 (les « **Obligations** »).

Les Obligations portent un coupon de 1,125 % par an et seront remboursées à 103% de leur valeur nominale unitaire, soit un rendement à l'échéance de 1,7024%.

Les Obligations sont échangeables à partir de la date d'émission des Obligations (incluse) jusqu'au 51^{ème} jour ouvré avant la date d'échéance ou, en cas de remboursement anticipé au choix de la Société, le 10^{ème} jour ouvré précédant la date de remboursement concernée.

En cas d'échange, la Société aura la possibilité de verser un montant en numéraire, de remettre des actions NACON SA ou une combinaison des deux. Le prix d'échange sera soumis aux ajustements usuels conformément aux modalités des Obligations (les « **Modalités** »).

Les Obligations pourront être remboursées avant l'échéance au gré de la Société et au gré des porteurs obligataires sous certaines conditions. En particulier, la Société aura la possibilité de rembourser la totalité, mais pas uniquement une partie, des Obligations en circulation à la Valeur de Remboursement majorée des intérêts courus non encore payés conformément aux Modalités (i) à compter du 11 mars 2024 jusqu'à la date d'échéance (exclue) si la moyenne arithmétique du produit des cours de bourse moyens pondérés par les volumes de NACON SA observés sur Euronext Paris et du ratio d'attribution d'actions par Obligation en vigueur (calculée sur une période de 20 jours de bourse choisis par la Société parmi les 40 jours de bourse consécutifs se terminant (et incluant) le jour de bourse qui précède la publication de l'avis de remboursement anticipé) est supérieur à 130.000 euros, ou (ii) si moins de 15% du montant nominal total des Obligations initialement émises (y compris d'éventuelles Obligations assimilables) restent en circulation.

En cas de changement de contrôle de la Société ou de NACON SA, de la survenance d'un événement de liquidité ou de la radiation des actions de NACON SA (tels que ces termes sont définis dans les Modalités), tout détenteur d'Obligations aura la possibilité de demander à la Société de rembourser tout ou partie de ses Obligations à la Valeur de Remboursement majorée des intérêts courus mais non payés.

► Emprunts sur location financement

Il s'agit des emprunts comptabilisés relatifs aux contrats de crédit-bail. Les principaux contrats en cours sont relatifs au site de Lauwin-Planque (cf « Note 3 - Immobilisations corporelles ») et sont constitués de crédits-baux dont l'actif sous-jacent a déjà été activé en immobilisations corporelles avant la mise en œuvre d'IFRS 16. Etant donné les caractéristiques des contrats, BIGBEN INTERACTIVE est propriétaire de ce site au sens d'IFRS.

Rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement

		Passifs		Capitaux		
	Découverts bancaires	Autres Emprunts	Passifs relatifs aux contrats de location- financement	Capital social / Primes d'émission	Réserves	Total
Solde au 31 Mars 2021	2 637	146 537	6 204	83 379	169 688	408 445
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Augmentation de capital					0	0
Encaissements provenant d'emprunts		54 856				54 856
Remboursement d'emprunts		(18 105)	(1 027)			(19 132)
Variation dettes sur loyer (IFRS16)			(3 639)			(3 639)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère					(5 830)	(5 830)
Rachats et Reventes actions propres					(15 734)	(15 734)
Intérêts payés		(4 465)			,	(4 465)
Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement		32 287	(4 666)	0	(21 564)	6 056
Variations liées à l'obtention ou à la perte de contrôle de filiales		201			,	201
Impact des variations de cours de change					1 899	1 899
Variations de juste valeur						0
Autres variations						0
Liées aux passifs						0
Variations des découverts bancaires	575					575
Nouveaux contrats de location-financement						0
Variation dettes sur loyer (IFRS16)			4 803			4 803
Intérêts courus		4 463				4 463
Total des autres variations liées aux passifs	575	4 664	4 803	0	1 899	11 941
Total des autres variations liées aux capitaux propres				(12 670)	12 661	(9)
Solde au 31 Mars 2022	3 212	183 489	6 340	70 708	162 684	426 433

Dette sur loyer

Dette sur loyers courante et non -courante

Il s'agit des dettes de loyer nées de l'application de la norme IFRS 16.

en milliers d'euro	31/03/2021	Variation	31/03/2022
Dette sur loyers	9 754	3 143	12 898
dont courant	2 362	910	3 272
dont non courant	7 392	2 234	9 626

Note 13 – Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs correspondent principalement aux différences temporaires constatées sur les marques et relations clients reconnues lors des acquisitions.

Ils correspondent ainsi au 31 mars 2022 principalement au solde de l'impôt différé comptabilisé sur la relation clientèle « Accessoires Mobile » dans le cadre de l'acquisition du groupe ModeLabs.

La hausse des impôts différés non courants est liée au traitement fiscal de l'emprunt obligataire.

Se référer également à la Note 1 concernant les impôts différés passifs liés aux acquisitions des studios de développement.

⇒ Principe Comptable – Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres (ou en autres éléments du résultat global), auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Note 14 – Provisions à long terme et à court terme

	_	9 5	10	Repi	rises	ersion		2
en milliers d'euro	01/04/2021	Variation de périmètre	Dotations	utilisées	non utilisées	Ecart de conversion	Autres	31/03/2022
Non courant	1 757	148			(688)			1 217
Provisions pour risques - social	345				(345)			
- fiscal	345				(345)			
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	1 412	148			(344)			1 217
Courant	577		500	(28)				1 049
Provisions pour risques	577							1 049
- commercial	(0)		500					500
- social	47			(28)				19
- autres	530							530
Provisions pour charges - autres								
TOTAL	2 334	148	500	(28)	(688)			2 266

		Ф		Rep	rises	rsion		
	01/04/2020	Variation de périmètre	Dotations	utilisées	non utilisées	Ecart de conversion	Autres	31/03/2021
Non courant	1 307		375		75			1 757
Provisions pour risques - social	345							345
- fiscal	345							345
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	962		375		75			1 412
Courant	564		13					577
Provisions pour risques	564							577
- commercial	(0)							(0)
- social	34		13					47
- autres	530							530
Provisions pour charges - autres								
TOTAL	1 870		388		75			2 334

Litige de propriété industrielle

Plusieurs procédures pour contrefaçon sont en cours et impliquent des tribunaux en Allemagne et en France. Elles concernent notamment des brevets, ainsi que des produits qui ne sont plus aujourd'hui commercialisés par la société Nacon. A ce stade des procédures très longues, la probabilité et le montant éventuel de sortie de ressources ne peuvent pas être estimés.

Néanmoins, en 2015, le tribunal français avait condamné Nacon à payer 530 K€ pour concurrence déloyale. Une provision de ce montant a alors été constituée au 31 mars 2015.

Aucune provision supplémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021.

Autres procédures

Par ailleurs, le Groupe Nacon est engagé dans d'autres procédures à l'encontre de certains de ses fournisseurs ou concurrents susceptibles d'aboutir à des conclusions positives en sa faveur :

- Un litige oppose un éditeur canadien à l'un des studios de Nacon SA, et porte sur la violation supposée d'un contrat de développement d'un jeu vidéo. Il a été porté devant la Cour supérieure du Québec en décembre 2017. La société Nacon SA, dans le cadre de sa défense déposée en avril 2018, met en exergue une demande manifestement mal fondée de cet éditeur et demande notamment à la Cour, de déclarer abusive la demande de cet éditeur et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts sous la forme de ses honoraires d'avocats et de ses autres débours.
- Un différend oppose Nacon SA, à un donneur de licence et porte sur l'opposition non justifiée de ce dernier à la sortie d'un jeu vidéo. Nacon a introduit une action judiciaire visant à reconnaître l'opposition du donneur de licence abusive et non fondée et à obtenir sa condamnation à lui payer des dommages-intérêts en réparation du préjudice subi par Nacon SA et son studio.
- Un dernier litige oppose Nacon SA en tant qu'éditeur à un studio de développement étranger, et porte sur de prétendus manquements dans le cadre de relation contractuelle et notamment sur des réclamations relatives à la propriété intellectuelle qui apparaissent contestables à Nacon SA.

Une provision pour risques de 500K€ a été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2022.

Contrôle fiscal Bigben Interactive

Il est à noter que Bigben Interactive SA a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'administration fiscale sur les exercices couvrant la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2018 qui intègre l'activité « gaming » de Bigben Interactive SA transférée au 1er octobre 2019 chez Nacon SA. Une proposition de rectification a été reçue le 2 mars 2020. Bigben Interactive SA a répondu en octobre 2020 à l'administration dans le respect des délais administratifs impartis dans le contexte de la crise sanitaire covid-19 en contestant la majorité des redressements proposés. Un règlement amiable a été conclu en avril 2021 entre Bigben Interactive SA et l'administration fiscale et aucun impôt sur les sociétés supplémentaire n'a été dû.

⇒ Principe Comptable – Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

Note 15 – Autres créditeurs

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Etats et collectivités publiques (hors IS)	4 707	4 921
Personnel et organismes sociaux	7 524	7 283
Remises clients et clients créditeurs	15 916	10 774
Instruments financiers dérivés	4	312
Dettes sur immobilisations	340	280
Comptes courants créditeurs	444	0
Produits constatés d'avance	1 461	1 430
Créditeurs divers	1 257	1 000
TOTAL	31 652	25 999

Juste valeur des instruments financiers dérivés : cf. notes 33 et 34.

Rapprochement des variations des dettes d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2022 :

	31/03/2022	31/03/2021
Variation bilancielle des dettes d'exploitation	-2 042	-1 036
Variation dette sur acquisitions de filiales	-3 500	600
Variations liées aux entrées dans le périmètre	-9 409	1 280
Flux net de trésorerie - Dettes d'exploitation	-14 950	845

Note 16 – Capitaux propres

Nombre d'actions

Nombre d'actions au 31 mars 2020	19 718 503
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	
Actions gratuites émises	251 155
Nombre d'actions au 31 mars 2021	19 969 658
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	
Réduction de capital (annulation d'actions auto-détenues)	(702 849)
Actions gratuites émises	113 675
Nombre d'actions au 31 mars 2022	19 380 484

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales. S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

Actions propres

Contrat de liquidité

A noter qu'un nouveau contrat de liquidité avait été conclu au cours de l'exercice 2018/19 avec la société ODDO BHF SCA. Ce nouveau contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 2 janvier 2019. Il remplace, depuis cette date, le précédent contrat de liquidité signé avec la société ODDO & CIE qui avait pris effet le 1er Décembre 2010. La signature de ce nouveau contrat de liquidité faisait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Programmes de rachat d'actions Bigben / Annulation des actions auto-détenues

1^{er} Programme de rachat d'actions Bigben - clôturé – actions annulées

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions avait été mise en œuvre par le Conseil d'administration suite à la réunion du 1^{er} mars 2021. Un programme de rachat avait ainsi débuté à compter du 2 mars 2021.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020 avait fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique d'environ 1.996.965 actions avec un montant maximal d'achats ne pouvant excéder un total de 10 millions d'euros.

Dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé par l'assemblée générale à 28 euros par action, le Conseil avait décidé que le prix d'achat unitaire des actions ne pourrait excéder, à tout instant, 2,90 fois le cours des actions Nacon (code ISIN FR0013482791).

Objectif

Les objectifs du programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 1^{er} mars 2021 étaient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions en vue principalement de :

- procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020 (vingt-cinquième résolution).
- animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Modalités

Les modalités de mise en œuvre de cet objectif étaient les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement pour la réalisation des achats
- mise en œuvre à compter du 2 mars 2021 et pour une durée initiale expirant au plus tard le 30 juillet 2021, et
- poursuite du contrat de liquidité.

Un 1er mandat d'acquisition de titres avait ainsi été confié à CIC Market Solutions

Durée

La durée du programme avait été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020, soit jusqu'au 29 janvier 2022.

Entre le 2 mars 2021 et le 17 juin 2021, 513 870 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 10 M € (dont 250 319 titres pour un montant global de 4 983 954 € sur l'exercice 2020/21).

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive, réuni le 1^{er} juillet 2021, a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2020 aux termes de sa 25^{ème} résolution, décidé de réduire le capital social de la Société, par voie d'annulation de ces 513.870 actions auto-détenues représentant, à cette date, environ 2,57 % du capital social de Bigben Interactive.

2ème Programme de rachat d'actions Bigben - clôturé - actions annulées

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions avait été mise en œuvre par le Conseil d'administration suite à la réunion du 8 septembre 2021. Un programme de rachat avait ainsi débuté à compter du 9 septembre 2021.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique d'environ 1.945.578 actions avec un montant maximal d'achats ne pouvant excéder un total de 40 millions d'euros.

Dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé par l'assemblée générale, le Conseil avait décidé que le prix d'achat unitaire des actions ne pourra excéder, à tout instant, 3,0 fois le cours des actions Nacon (code ISIN FR0013482791).

Objectif

Les objectifs du programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 8 septembre 2021 restaient identiques à ceux du 1^{er} programme de rachat et étaient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions en vue principalement de :

- procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 (vingt-neuvième résolution),
- animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Modalités

Les modalités de mise en œuvre de cet objectif ont été les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement pour la réalisation des achats
- mise en œuvre à compter du 9 septembre 2021 et pour une durée initiale expirant au plus tard le 31 décembre 2021, et
- poursuite du contrat de liquidité.

Un 2ème mandat d'acquisition de titres avait ainsi été confié à CIC Market Solutions.

Durée

La durée du programme avait été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021, soit jusqu'au 29 décembre 2023.

Entre le 9 septembre 2021 et le 31 décembre 2021, 188.979 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 2.897.485 €.

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive, réuni le 6 janvier 2022, a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2021 aux termes de sa 29ème résolution, décidé de réduire le capital social de la Société, par voie d'annulation de ces 188.979 actions auto-détenues.

Au 6 janvier 2022, à la suite des deux réductions de capital en date du 1er juillet 2021 et du 6 janvier 2022, la Société avait annulé environ 3,59 % de son capital social. Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, la Société pouvait encore procéder à l'annulation d'un maximum de 1.241.987 actions, soit environ 6,41 % de son capital social avant le 30 juin 2023.

3ème Programme de rachat d'actions Bigben – en cours

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions a été mise en œuvre par le Conseil d'administration suite à la réunion du 6 janvier 2022. Un programme de rachat a ainsi débuté à compter du 7 janvier 2022.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique d'environ 1.938.048 actions avec un montant maximal d'achats ne pouvant excéder un total de 40 millions d'euros.

Dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 à 35 euros par action, le Conseil d'administration a décidé de fixer le prix unitaire de rachat des actions à un montant de 19 euros étant précisé que ce montant de rachat pourra être porté à 25 euros par action de la Société en fonction du respect de ratios entre le cours des actions Nacon (code ISIN FR0013482791) et celui des actions de la Société. En tout état de cause, le prix de rachat unitaire des actions de la Société ne pourra excéder, à tout instant, 25 euros.

Objectif

Les objectifs du programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 6 janvier 2022 restent identiques à ceux des deux premiers programmes de rachat et seraient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions en vue principalement de :

- procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 (vingt-neuvième résolution).
- animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Modalités

Les modalités de mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement pour la réalisation des achats
- mise en œuvre à compter du 7 janvier 2022 et pour une durée initiale expirant au plus tard le 20 juillet 2022, et
- poursuite du contrat de liquidité.

Un 3^{ème} mandat d'acquisition de titres a ainsi été confié à CIC Market Solutions.

Durée

La durée du programme a été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021, soit jusqu'au 29 janvier 2023.

Entre le 7 janvier 2022 et le 31 mars 2022, 458.602 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 7.371.872 €.

Les tableaux suivants cumulent les achats et ventes de ces deux contrats :

Période	Solde début de période	Achats	Annulation	Ventes	Solde fin de période
mar. 2020 - mar. 2021	21 528	403 901		165 460	259 969
mar. 2021 - mar. 2022	259 969	1 131 553	702 849	214 189	474 484

Période	Achats	Ventes
mar. 2020 - mar. 2021	18,1728	15,2724
mar. 2021 - mar. 2022	16,7050	16,4452

Réserve spéciale indisponible

Une réserve indisponible est constituée pour les actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Depuis 2016, à chaque attribution initiale de plans d'actions gratuites, une réserve spéciale indisponible est également constituée afin de couvrir l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves lors de l'acquisition définitives de ces actions gratuites. Cette réserve indisponible est décrémentée du nombre d'actions réellement acquises et émises. Cette réserve s'établit ainsi au 31 mars 2022 à 309 K€ (contre 431 K€ au 31 mars 2021).

2.4.2 Notes complémentaires au compte de résultat

- Note 17 Chiffre d'affaires
- o Chiffre d'affaires par catégorie de produits

en milliers d'euros		Cumul '	12 mois	Contribution		
en miliers a caros	en miliers a earos		mar. 2021	mar. 2022	mar. 2021	
Chiffre d'Affaires		275 711	292 833	100%	100%	
dont	Gaming	151 384	172 281	55%	59%	
	Mobile	92 530	89 471	34%	31%	
	Audio	31 797	31 082	12%	11%	

Au 31 mars 2022, le Gaming est composé de 96,8 M€ de chiffre d'affaires Accessoires et 54,5 M€ de chiffre d'affaires Jeux Vidéo (physiques et digital). Au 31 mars 2021, le chiffre d'affaires Accessoires représentait 103,2 M€ et le chiffre d'affaires Jeux vidéo 69,0 M€.

o Chiffre d'affaires par secteurs d'activité

en milliers d'euros	31-mars-22				
en miliers a euros	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe	
Total Chiffre d'Affaires	151 384	92 530	31 797	275 711	
Bigben - Audio/Telco	369	91 155	28 275	119 799	
Nacon - Gaming	151 015	1 375	3 522	155 912	

en milliers d'euros		31-mars-21				
en miliers a earos	Gaming	Mobile	Audio	Groupe		
Total Chiffre d'Affaires	172 281	89 471	31 082	292 833		
Bigben - Audio/Telco	122	87 940	26 937	114 999		
Nacon - Gaming	172 158	1 531	4 145	177 834		

part relative par secteur	31-mars-22					
	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe		
Total Chiffre d'Affaires	55%	34%	12%	100%		
Bigben - Audio/Telco	0%	99%	89%	43%		
Nacon - Gaming	100%	1%	11%	57%		

part relative par secteur	31-mars-21				
part relative par secteur	Gaming	Mobile	Audio	Groupe	
Total Chiffre d'Affaires	59%	31%	11%	100%	
Bigben - Audio/Telco	0%	98%	87%	39%	
Nacon - Gaming	100%	2%	13%	61%	

Du fait des modalités de détourage des filiales de distribution lors de l'apport partiel d'actif du 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2019 de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon, il subsiste de manière très marginale un chiffre d'affaires non Gaming pour le secteur « Nacon – Gaming » et un chiffre d'affaires non Audio-Mobile pour le secteur « AudiovID2O / Telco ».

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

en milliers d'euros		Cumul 1	l2 mois	Contribution	
		mar. 2022	mar. 2021	mar. 2022	mar. 2021
Chiffre d'Affaires		275 711	292 833	100.0%	100.0%
dont	France	126 402	133 557	45.8%	45.6%
	Export	149 308	159 276	54.2%	54.4%
Chiffre d'Affair zone (es Export par Géographique	149 308	159 277	100.0%	100.0%
	Europe	83 124	90 978	55.7%	57.1%
Ame	érique du Nord	46 963	50 749	31.5%	31.9%
	Asie	18 777	17 169	12.6%	10.8%
	Afrique	444	381	0.3%	0.2%

La répartition ci-dessus correspond à une typologie des ventes par pays de clients facturés. Ainsi, les chiffres indiqués ci-dessus sont identiques aux informations indiquées dans le paragraphe 2.3.6 des présentes annexes des comptes.

⇒ Principe Comptable – Revenus

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.

- Vente de jeux retail et vente d'accessoires ou de produits Audio/Telco : Le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo, d'accessoires ou de produits Audio/Telco est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et d'une estimation des réductions de prix que le Groupe sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.
- Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consoliers ou plateformes. Nacon agit en tant que principal vis-à-vis des consoliers et plateformes auxquels les masters des jeux sont transmis (et non vis-à-vis des utilisateurs finaux) et reconnait ainsi en chiffre d'affaires les montants prévus aux contrats avec ces consoliers et plateformes (et non les montants facturés aux clients finaux). Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturées sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme. Le cas échéant, des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour différer la reconnaissance en chiffre d'affaires des sommes facturées aux consoliers et plateformes au titre de ventes dont le contenu n'a pas été mis à disposition des clients à la date de clôture. Nacon ne commercialise pour l'instant pas de jeux vidéo ayant une composante « Online services » (depuis les propres serveurs de la société) ou « Live Opps » permettant à un joueur de bénéficier de services en ligne avec ou sans

paiement supplémentaire. Ces services pourraient constituer au regard d'IFRS 15 une obligation distincte dont le chiffre d'affaires serait à reconnaitre en fonction du rythme de réalisation de ces services additionnels.

Note 18 – Achats consommés

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Marchandises	(181 736)	(170 731)
Variation stock marchandises	18 759	1 685
Variation de perte de valeur	(3 498)	(1 955)
TOTAL	(166 475)	(171 001)

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021	
Provision pour dépréciation des stocks	(26 418)	(22 920)	

Les Achats consommés englobent :

- Pour l'activité AudioVidéo/Telco : le coût des ventes des produits Audio/Telco.
- Pour l'activité Gaming : les coûts de fabrication des boîtes de jeux vendus ainsi que le coût des ventes des accessoires de jeux.

La variation de perte de valeur consiste en la variation des dotations de dépréciation de stock.

Il est à noter qu'au fil de la montée en puissance des ventes digitales de jeux vidéo, la part des « achats consommés » se retrouve réduite au regard du chiffre d'affaires total.

▶ Note 19 - Autres produits opérationnels

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021		
Subventions	30	24		
Autres produits	1 433	839		
TOTAL	1 462	863		

Les autres produits comprennent notamment une reprise de provision sur créance devenue sans objet.

Note 20 – Autres achats et charges externes

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021	
Achats non stockés	(1 241)	(976)	
Sous-traitance	(647)	(581)	
Loyers	(603)	(820)	
Entretiens - réparations	(1 569)	(1 188)	
Primes d'assurances	(574)	(615)	
Autres services extérieurs	(67)	(84)	
Honoraires	(5 177)	(5 310)	
Frais de R&D	(544)	(572)	
Publicité	(7 377)	(5 984)	
Transports sur vente	(5 851)	(5 413)	
Frais de déplacements	(1 131)	(435)	
Frais de communication	(1 068)	(1 198)	
Frais et services bancaires	(412)	(326)	
Autres charges externes	(2 272)	(1 859)	
TOTAL	(28 532)	(25 363)	

La hausse des dépenses de 3,2 M€ au cours de l'exercice 2021/22 est essentiellement liée à la reprise d'un niveau normatif des dépenses post crise sanitaire du Covid-19 ainsi qu'à l'entrée dans le périmètre de multiples sociétés acquises (cf 2.2.2).

Note 21 - Paiement fondé en actions - Plan d'actions gratuites et stock-options

La charge IFRS 2 résiduelle, correspondant à la juste valeur des plans d'actions gratuites Bigben en cours dont sont susceptibles de bénéficier les salariés du Groupe Bigben, et comptabilisée avec pour contrepartie les réserves s'élève sur l'exercice 2021/2022 du Groupe Bigben à 6,2 M€ Euros.

Se référer également à la Note 26 qui traite du nombre d'actions gratuites acquises ou attribuées sur la période aux salariés bénéficiaires du Groupe.

Note 22 - Autres éléments opérationnels non récurrents

Les autres éléments opérationnels non-récurrents au cours de l'exercice 2021/2022 consistent essentiellement en des honoraires liés à des opérations non courantes (distribution exceptionnelle en nature, acquisitions, etc) ainsi que des provisions sur litiges.

Aucun autre élément opérationnel non-récurrent n'avait été constaté pour l'exercice 2020/2021.

Note 23 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

(cf Note 4).

Pas de quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence pour l'exercice 2021/22.

Note 24 – Résultat financier

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Autres intérêts et produits assimilés	148	177
Produit sur revalorisation composante dérivée de l'émission obligataire	4 935	234
PRODUITS FINANCIERS	5 083	411
Intérêts sur financement moyen terme	(3 214)	(1 377)
Frais relatifs au crédit-bail	(287)	(256)
Autres intérêts financiers	(9)	(274)
CHARGES FINANCIERES	(3 510)	(1 907)
RESULTAT FINANCIER HORS CHANGE	1 572	(1 496)
Gain de change	3 043	3 037
Perte de change	(2 522)	(4 276)
Résultat de change	520	(1 239)
RESULTAT FINANCIER	2 092	(2 735)

Les produits financiers comprennent un produit de 4,9 M€ lié à la variation de juste valeur du dérivé lié à l'emprunt obligataire (différence de valorisation entre juste valeur au 31 mars 2021 et juste valeur au 31 mars 2022).

La hausse des charges financières est essentiellement liée au nouvel emprunt obligataire.

La valorisation des instruments financiers dérivés est de 3 K€ au 31 mars 2022 (contre 312K€ au 31 mars 2021) (cf note 34).

► Note 25 – Impôts sur les bénéfices

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021	
Impôt exigible	4 329	8 478	
Impôt différé	1 211	352	
Charge d'impôt	5 540	8 830	
Crédit d'impôt	(400)	(642)	
TOTAL	5 140	8 187	

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur et résultat des activités abandonnées et MEE	15 427	27 105
Taux d'imposition de BBI SA (Mère)	26,50%	28,00%
Impôt théorique	(4 088)	(7 589)
Charges d'impôts	(5 140)	(8 187)
Ecart à analyser	(1 052)	(598)
IS sur différences permanentes	0	326
Crédit d'impôt mécénat comptabilisé en IS	883	343
Comptabilisation d'impôts sans base	(1 816)	(1 499)
Différence de taux	602	372
Autres	(721)	(139)
Ecart analysé	(1 052)	(139)

L'écart de comptabilisation d'impôts sans base est lié à la charge IFRS 2 sur plan d'actions gratuites.

L'écart de différence de taux est essentiellement dû au taux d'imposition plus faible de la filiale hongkongaise et de la filiale polonaise.

Le périmètre d'intégration fiscale du Groupe Bigben avait été modifié sur l'exercice 2019/20 suite

- au transfert des actifs et passifs de la société Games.fr dans le groupe NACON lors de l'apport partiel d'actif du Pôle Gaming de BIGBEN INTERACTIVE SA à NACON SAS du 31 octobre 2019 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er octobre 2019
- suivi de l'introduction en bourse de NACON SA qui avait baissé le pourcentage de détention indirect de Games.fr par BIGBEN INTERACTIVE de 100% à 78,17% au 4 mars 2020, premier jour des négociations des titres NACON SA, puis à 76,67% au 04 avril 2020.

La Société Games.fr n'étant plus détenue à plus de 95% par BIGBEN INTERACTIVE SA, elle était sortie automatiquement du groupe d'intégration fiscale de BIGBEN INTERACTIVE SA.

Aucune des sociétés du groupe NACON ne faisait partie d'un groupe d'intégration fiscale au 31 mars 2020. Le Groupe NACON a recréé un groupe d'intégration fiscale propre sur l'exercice 2020/21.

Il est prévu d'opter pour l'entrée de la société Metronic SAS dans le groupe d'intégration fiscale de BIGBEN INTERACTIVE SA lors du prochain exercice fiscal 2022/23.

⇒ Principe Comptable – Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés. Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Se référer aux notes 6 et 13 pour les calculs d'impôts différés actifs et passifs

Note 26 − Résultat par action - Paiement fondé en action

Résultat par actions :

en euros	mar. 2022	mar. 2021
Résultat Net	10 286 408	18 917 379
Nombre moyen pondéré d'actions avant augmentation de capital	20 080 149	19 601 658
Effet dilutif des futures attributions gratuites – Plans AGA *	3 980	116 950
Nombre moyen d'actions après dilution	20 084 129	19 718 608
Nominal des actions (en euro)	2.00€	2.00€
Résultat de base par action	0.51	0.97
Résultat dilué par action	0.51	0.96

^{*} Selon IAS 33 (« Traitement des actions dont l'émission est conditionnelle »): Comme pour le calcul du résultat de base par action, les actions ordinaires dont l'émission est conditionnelle sont incluses, si elles sont dilutives, dans le calcul du résultat dilué par action sur la base du nombre d'actions qui seraient à émettre, si la date de clôture de la période était la fin de la période d'éventualité. Les conditions à satisfaire doivent être remplies à la date de clôture. La norme précise par ailleurs que l'objectif du résultat dilué par action est de présenter un résultat par action en tenant compte de la dilution maximale, c'est-à-dire de la conversion maximale des actions ordinaires potentielles dilutives (IAS 33.44).

Dans l'esprit de cette norme, le Groupe Bigben a pris en compte l'effet dilutif maximal des droits à actions gratuites qui ont été attribués à des bénéficiaires salariés du Groupe et pourraient à l'avenir faire l'objet d'une création de nouvelles actions (sous hypothèse que les critères d'acquisition par les bénéficiaires soient atteints).

Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2021 ont été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2022 par toutes les entités Audio Telco du Groupe. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 8 septembre 2022 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 3 980 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2022, représente donc le nombre estimatif d'actions attribuables au 8 septembre 2022.

Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action

	mar. 2022	mar. 2021
Actions ordinaires émises au 1er avril	19 969 658	19 718 503
Prorata temporis des actions émises	63 845	143 124
Prorata temporis des actions annulées	(427 838)	0
Actions auto-détenues	474 484	(259 969)
Nombre d'actions à la clôture	20 080 149	19 601 658
Actions émises au cours de l'exercice	113 675	251 155
Actions annulées au cours de l'exercice	(702 849)	0
Prorata temporis des actions émises/annulées	(363 993)	143 124

⇒ Principe Comptable – Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le Résultat Net - Part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

o Actions Bigben émises :

Les actions émises par BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice 2021/2022 au bénéfice de salariés ou mandataires sociaux du Groupe Bigben correspondent aux événements suivants :

- Les conditions de performance du plan d'actions gratuites initialement attribuées en 2020 ont été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2021 par toutes les entités Audio Telco du Groupe. L'attribution définitive de 113.675 actions gratuites à 189 salariés a eu lieu le 8 septembre 2021 sous condition de présence des salariés. Il a été en conséquence procédé à l'émission le 8 septembre 2021 de 113.675 actions nouvelles par incorporation de réserves.

Les actions émises par BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice 2020/2021 au bénéfice de salariés ou mandataires sociaux du Groupe Bigben correspondaient aux événements suivants :

Le 4 septembre 2020, 251.155 actions gratuites du plan d'actions gratuites 2019 avaient été définitivement acquises par le personnel salarié et les mandataires sociaux des entités du Groupe Bigben (dont 218.355 actions par les salariés et mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon récemment acquises). L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli dans leur intégralité ou partiellement leur condition de performance, il avait été en conséquence procédé à l'émission le 7 septembre 2020 de 251.155 actions nouvelles par incorporation de réserves.

Actions Nacon émises :

Les actions émises par Nacon au cours de l'exercice 2021/2022 au bénéfice de salariés ou mandataires sociaux du Groupe Nacon correspondent aux événements suivants :

- Les conditions de performance du plan d'actions gratuites Nacon initialement attribuées en 2020 ont été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2021 par toutes les entités du Groupe Nacon. L'attribution définitive de 1.045.283 actions gratuites à 455 salariés a eu lieu le 8 septembre 2021 sous condition de présence des salariés. Il a été en conséquence procédé à l'émission le 8 septembre 2021 de 1.045.283 actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves.
- Dans le cadre du versement du 1er complément de prix de Big Ant Studios Pty Ltd, Nacon a également procédé le 29 septembre 2021 à une augmentation de capital de 337.208 actions (cf 2.2.2)

L'effet dilutif de ces actions Nacon émises ne se reflète donc que dans le Résultat par actions du Groupe Nacon et pas dans le tableau ci-dessus qui ne concerne que les actions Bigben.

Actions gratuites :

Le Groupe Bigben a jugé utile de mentionner ci-dessous le détail des actions Bigben qui ont été attribuées ou acquises par des salariés du Groupe Bigben au cours des dernières années :

Récapitulatif des actions gratuites Bigben attribuées par le Groupe Bigben aux bénéficiaires du Groupe Bigben :

Date d'attribution initiale du plan	31/08/2016	31/08/2017	03/09/2018	26/11/2018	04/09/2019	07/09/2020	08/09/2021
Période d'acquisition	1 an						
Période de conservation	2 ans						
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	155 700	153 260	230 201	19 799	272 533	120 275	36 180
Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2022	140 800	143 760	198 585	19 799	251 155	113 675	N/A
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2022	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	3 980
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	5,05	9,72	10,62	7,72	12	14,2	12,2
Juste valeur par action à la date d'attribution	5,24	9,56	10,78	7,52	11,54	13,31	12,08

Ces actions ont été en grande majorité attribuées aux salariés et mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon récemment acquises.

Plans d'actions gratuites en cours d'acquisition :

Actions gratuites Bigben

- Le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 8 septembre 2021 a attribué 36.180 Actions Gratuites Bigben essentiellement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 207 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2021 ont été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2021 par toutes les entités Audio/Telco du Groupe. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 8 septembre 2022 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 3.980 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2022 du Groupe Bigben, représente donc au 31 mars 2022 le nombre estimatif d'actions attribuables au 8 septembre 2022 aux bénéficiaires du Groupe Bigben.

Actions gratuites Nacon

A noter que des droits à actions gratuites Nacon ont également été attribués :

- Le Conseil d'administration de Nacon a, lors de ses séances du 31 mai 2021 et 8 septembre 2021, attribué 949.402 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe soit 693 bénéficiaires dont 565 bénéficiaires en France. Liée à une condition de présence continue et à une condition de performance elle-même liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant, l'acquisition sera définitive :
 - o au bout d'un an pour 512.003 actions,
 - o au bout de trois ans pour 437.399 actions.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 26 octobre 2020 avait également attribué 43.282 Actions Gratuites aux hommes clé de studios nouvellement acquis par le Groupe Nacon. L'acquisition définitive au bout de trois ans est à nouveau liée à une condition de présence continue. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 26 octobre 2023 sous condition de présence des salariés.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 29 novembre 2021 a attribué 95 850 Actions Gratuites à certains managers clés de studios nouvellement acquis par le Groupe Nacon. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 26 octobre 2023 sous condition de présence des salariés.

L'effet dilutif de ces droits à actions gratuites Nacon ne se reflète donc que dans le Résultat par actions du Groupe Nacon et pas dans le tableau ci-dessus qui ne concerne que les actions Bigben.

Se référer également au paragraphe 2.2.3.

⇒ Principe Comptable – Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des droits à actions gratuites attribuées est déterminée par un cabinet expert extérieur sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

2.4.3 Autres informations

▶ Note 27 - Dividendes et distributions exceptionnelles

o Dividende

L'Assemblée Générale du 30 juillet 2021 a voté le versement d'un dividende de 0,30 € par action au titre de l'exercice 2020/2021. Il a été détaché le 2 août 2021 et mis en paiement le 4 août 2021. Le montant total de ce dividende s'élevait à 5,8M€.

Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 30 mai 2022, de soumettre au vote de l'Assemblée Générale qui se réunira le 22 juillet 2022 un dividende de 0,30 € en numéraire au titre de l'exercice 2021/2022.

Distribution exceptionnelle en nature d'actions NACON

Se référer également au paragraphe 2.2.4.

Bigben Interactive a procédé le 4 février 2022 à une distribution exceptionnelle en nature sous la forme d'actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour cinq (5) actions Bigben détenues et dont les conditions et modalités sont décrites ci-après.

Modalités

Bigben Interactive détenait, jusqu'au 3 février 2022, 65.097.988²⁴ actions Nacon, représentant, sur la base du nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de Nacon, au 14 décembre 2021, date de communication initiale de l'opération, 75,44% du capital social et 71,32% des droits de vote de Nacon.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Bigben Interactive du 28 janvier 2022 (l'« Assemblée Générale ») a approuvé les modalités de cette distribution exceptionnelle en nature sous la forme d'actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour cinq (5) actions BBI détenues.

Au vu du cours d'ouverture de l'action Nacon de la séance du 4 février 2022 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, soit 5,15 euros, et du nombre d'actions Nacon distribuées, égal à 3.853.322, le montant total de la distribution exceptionnelle en nature s'est élevée à 19.844.608,30 euros.

A l'issue de la Distribution en Nature, Bigben Interactive conserve 61.244.666 actions Nacon, soit 70,97% du capital social et 66,85% des droits de vote. (sur la base du nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de Nacon au 4 février 2022).

Le Conseil d'administration a également décidé, lors de sa réunion du 30 mai 2022, de soumettre au vote de l'Assemblée Générale qui se réunira le 22 juillet 2022 une distribution en nature de 1 action Nacon pour 4 actions Bigben détenues.

²⁴ dont 3.555.937 actions Nacon ont été prêtées à BNP Paribas à des fins de couverture dans le cadre de l'emprunt obligataire émis par Bigben Interactive (se référer à la note 2.2.4 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le document d'enregistrement universel déposé par Bigben Interactive le 6 juillet 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.21-0687).

Note 28 – Engagements hors bilan

Garanties accordées

Par BIGBEN INTERACTIVE SA:

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	mar. 2022	mar. 2021	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	BIGBEN INTERACTIVE SA	HSBC Hong Kong	9 909	9 379	Garantie bancaire 11 000 K USD – ligne mixte en faveur de Bigben Interactive HK et Nacon HK
Garantie autonome (1)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Huawei Technologies France SASU	1 300	1 300	Contre-garantie de Bigben Connected
Garantie (2)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Bigben Connected	0	3 397	Contre-garantie de Bigben Connected
Caution solidaire (3)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Divers établissements financiers	5 663	9 879	Caution solidaire sur Emprunts transférés par APA
Caution solidaire (4)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	1 650	2 250	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA au CIC (Prêt sous-jacent BEI)
Caution solidaire (4)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	1 650	2 250	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA au CIC (Prêt sous-jacent BFCM)
Garantie bancaire (5)	BIGBEN INTERACTIVE SA	La Banque Postale (LBP)	2 860	3 853	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA à LBP
Nantissement (6)	BIGBEN INTERACTIVE SA	BNP Paribas Securities Services	18.187.500 actions de NACON SA	aucun	Nantissement de compte-titres sur lequel sont inscrites des actions de NACON SA au bénéfice des porteurs d'obligations

- (1) Garantie donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA à la société Huawei pour la fourniture de biens et/ou de services à Bigben Connected
- (2) A noter que l'apport en Garantie du bâtiment de Lesquin donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA pour le compte de la société Bigben Connected dans l'attente de la résolution d'un litige fiscal a été levé fin 2021 à la suite du jugement de 1ère instance
- (3) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA à divers établissements financiers pour garantir le transfert des emprunts sous-jacents à Nacon lors de l'apport partiel d'actif de la branche gaming de BIGBEN INTERACTIVE.
- (4) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA au CIC Paris pour garantir ses obligations au titre des prêts sousjacents BEI (Banque Européenne d'investissement) et BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel) consentis dans le cadre d'un accord de co-financement visant à financer les coûts de développement de NACON SA, société nouvellement immatriculée à la date de signature desdits emprunts.
- (5) Garantie Bancaire à première demande donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA à LBP pour garantir ses obligations au titre d'un prêt bancaire consenti pour financer les coûts de développement de NACON SA, société nouvellement immatriculée à la date de signature dudit emprunt.
- (6) Nantissement de compte-titres sur lequel sont inscrites des actions existantes de Nacon SA représentant à tout moment 200% du nombre d'actions Nacon sous-jacentes aux obligations issues de l'emprunt obligataire échangeable en actions Nacon, au bénéfice des porteurs d'obligations.

Par sa filiale NACON SA:

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	mar. 2022	mar. 2021	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	Cyanide SAS	BRED	180	180	Nantissement du fonds de commerce Cyanide SAS
Garantie bancaire	Cyanide SAS	HSBC	198	198	Nantissement du fonds de commerce Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	1 250	2 250	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	Banque Postale	1 357	2 364	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	613	1 015	Nantissement des titres Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Kylotonn SAS	HSBC	358	358	Nantissement du fonds de commerce Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	2 000	2 800	Nantissement des titres Spiders SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	BPI	408	773	Retenues de garantie sur plusieurs emprunts souscrits entre 2017 et 2019

Aucune autre garantie n'a été accordée par la Société BIGBEN INTERACTIVE SA ou ses filiales.

Note 29 - Covenants bancaires

Afin de financer les acquisitions des quatre studios de développement Cyanide SAS, Kylotonn SAS, Eko Software SAS et Spiders SAS ainsi que les coûts de développement d'Edition, la Société Nacon SA, filiale de BIGBEN INTERACTIVE SA a obtenu par le passé plusieurs prêts remboursables sur 5 ans avec les covenants suivants :

covenants	valeur cible	statut
Ratio de couverture des frais financiers (EBITDA/ Frais financiers)	> 6	Respecté
Ratio de levier net (Dettes financières nettes / EBITDA)	< 2	Respecté

Suite au transfert des emprunts lors de l'apport partiel d'actif de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon, les établissements bancaires concernés ont réappliqué les mêmes covenants à la Société Nacon.

Tous les covenants étaient respectés au 31 mars 2022.

► Note 30 – Instruments financiers (complément sur l'application IFRS 7)

Au 31 mars 2022 :

		Valeur par catégorie d'instruments					JUSTE VALEUR			
en milliers d'euros	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat		Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés, Trésorerie ou découverts bancaires	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe	
Titres de participation	25	25						25	25	
Autres immobilisations financières long terme	2 358		2 358				2 358		2 358	
Actifs financiers non courants	2 383	25	2 358	0	0	0	2 358	25	2 383	
Créances clients	66 147	,	66 147				66 147		66 147	
Autres débiteurs	23 015		23 015				23 015		23 015	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125 847	125 847				125 847			125 847	
Actifs financiers courants	215 008	125 847	89 161	0	0	125 847	89 161	(215 008	
ACTIFS	217 391	125 872	91 519	0	0	125 847	91 519	2	217 391	
Passifs financiers à long terme	(149 155)			(3 044)	(146 111)		(146 111)	(3 044	(149 155)	
Passif financiers à court terme	(30 988)				(30 988)	(3 212)	(27 775)		(30 988)	
dont emprunts à long terme	(27 775)				(27 775)		(27 775)		(27 775)	
dont concours bancaires courants	(3 212,				(3 212)	(3 212)			(3 212)	
Fournisseurs	(31 117)				(31 117)		(31 117)		(31 117)	
Autres créditeurs	(38 152)			(4)	(38 148)		(38 152)		(38 152)	
dont autres passifs financiers courants	(38 148)			0	(38 148)		(38 148)		(38 148)	
dont Instruments dérivés passif	(4)			(4)			(4)		(4)	
Passifs financiers courants	(100 256)	0	0	(4)	(100 253)	(3 212)	(97 044)	((100 256)	
PASSIFS	(249 411)	0	0	(3 047)	(246 364)	(3 212)	(243 156)	(3 044	(249 411)	

Au 31 mars 2021 :

		Valeur par	catégorie d'ir	nstruments			JUSTE	VALEUR	
en milliers d'euros	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés, Trésorerie ou découverts bancaires	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation	25	25						25	25
Autres immobilisations financières long terme	1 624		1 624				1 624		1 624
Actifs financiers non courants	1 649	25	1 624	0	0	0	1 624	25	1 649
Créances clients	72 479		72 479				72 479		72 479
Autres débiteurs	15 933		15 933				15 933		15 933
Trésorerie et équivalents de trésorerie	177 234	177 234				177 234			177 234
Actifs financiers courants	265 646	177 234	88 412	0	0	177 234	88 412	0	265 646
ACTIFS	267 295	177 259	90 036	0	0	177 234	90 036	25	267 295
Passifs financiers à long terme	(123 033)			(7 979)	(115 055)		(115 055)	(7 979)	(123 033)
Passif financiers à court terme	(22 591)				(22 591)	(2 637)	(19 954)		(22 591)
dont emprunts à long terme	(19 954)				(19 954)		(19 954)		(19 954)
dont concours bancaires courants	(2 637)				(2 637)	(2 637)			(2 637)
Fournisseurs	(35 137)				(35 137)		(35 137)		(35 137)
Autres créditeurs	(28 999)			(2 712)	(26 287)		(28 999)		(28 999)
dont autres passifs financiers courants	(28 687)			(2 400)	(26 287)		(28 687)		(28 687)
dont Instruments dérivés passif	(312)			(312)			(312)		(312)
Passifs financiers courants	(86 728)	0	0	(2 712)	(84 016)	(2 637)	(84 091)	0	(86 728)
PASSIFS	(209 761)	0	0	(10 690)	(199 071)	(2 637)	(199 145)	(7 979)	(209 761)

Principe de détermination de la juste valeur :

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation, soit à des fin d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1);
- Soit à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés tels que les cours à terme ou les courbes de taux (niveau 2);
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables ou de cours côté (niveau 3).

Prix cotés sur un marché actif (niveau 1) :

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Pour le Groupe, seuls les disponibilités et les concours bancaires courants sont valorisés sur cette base.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2) :

Les instruments financiers dérivés (swaps de taux et FX TARN) sont négociés sur des marchés sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments dérivés.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des paramètres estimés par le groupe (niveau 3)

Pour les actifs et passifs financiers de cette catégorie, leur juste valeur est déterminée par le groupe en utilisant des méthodes de valorisation faisant appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Pour le Groupe, cela concerne le dérivé relatif aux obligations échangeables en actions Nacon.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et les dettes à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

Note 31 – Echéancier contractuel des décaissements

Les tableaux suivants présentent, pour les passifs financiers comptabilisés (hors concours bancaires courants, affacturage et intérêts courus non échus) l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

mars-22	

en milliers d'euros		ANNEE							
en millers a euros	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +			
Emprunts et dettes	27 735	21 570	17 517	102 594	11 050	3 343	183 810		
Crédit baux	985	501					1 486		
Dettes sur loyers	3 011	3 224	1 881	1 530	1 276	1 973	12 895		
Total passifs financiers	31 732	25 294	19 398	104 124	12 326	5 316	198 190		

Les tableaux aux 31 mars 2022 et 2021 ci-dessus ont été établi avec une hypothèse de remboursement en numéraire des obligations échangeables en actions NACON à l'échéance sans prendre en compte l'activation de la clause d'échange des obligations en actions.

Note 32 - Ventilation des dettes financières par échéance et par nature

Au 31 mars 2022 :

en milliers d'euros		ANNEE						
	Moins 1 an	1 a 2 ans						
Taux fixe	28 720	22 070	17 517	102 594	11 050	3 343	185 295	
% / total 1	15%	12%	9%	55%	6%	2%	100%	
Taux variable							0	
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
TOTAL	28 720	22 070	17 517	102 594	11 050	3 343	185 295	

en milliers d'euros	Moins 1 an	Plus 1 an	TOTAL
Fournisseurs	31 117		31 117
Autres créditeurs	31 652		31 652
Passif impôt exigible	3 918		3 918
TOTAL	66 686	0	66 686

Au 31 mars 2021 :

en milliers d'euros		ANNEE						
	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +		
Taux fixe	19 916	17 258	11 704	6 888	91 855	250	147 870	
% / total 1	13%	12%	8%	5%	62%	0%	100%	
Taux variable							0	
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
TOTAL	19 916	17 258	11 704	6 888	91 855	250	147 870	

en milliers d'euros	Moins 1 an	Plus 1 an	TOTAL
Fournisseurs	35 137		35 137
Autres créditeurs	25 999	3 000	28 999
Passif impôt exigible	7 592		7 592
TOTAL	68 728	3 000	71 728

Les passifs à plus d'un an du poste « Autres créditeurs » consistaient en 2020/21 en des dettes d'Earnout constatées sur des acquisitions de studios de développement.

▶ Note 33 - Risque de change sur les approvisionnements

L'essentiel du risque de change correspond aux achats en USD effectués par BIGBEN INTERACTIVE SA et Bigben Connected SAS à sa filiale BIGBEN INTERACTIVE Hong Kong Ltd ainsi qu'aux achats d'accessoires gaming en USD effectués par Nacon SA à sa filiale Nacon Hong Kong Ltd.

en milliers d'euros	mar. 2022	mar. 2021
Montant des achats des filiales à Bigbe	n et Nacon Hong-Kong	
Bigben Interactive SA	(5 080)	(7 261)
Bigben Connected SAS	(22 464)	(23 268)
Nacon SA	(34 769)	(29 047)
TOTAL	(62 312)	(59 576)
Sensibilité au taux du \$		
+ 10% = profit	(5 310)	(5 020)
-10% = surcoût	6 491	6 143

⇒ Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de change

Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés complexes (cf.note 34). Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe sont exclusivement en devise euro.

Note 34 – Instruments financiers dérivés de change

La société est engagée au 31 mars 2022 dans des contrats de type « FX TARN ». Les TARNs / Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels le Groupe s'engage à acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. Le TARN / Accumulateur est une stratégie visant à accumuler des USD à un cours amélioré par rapport aux cours comptant et à terme en contrepartie d'une incertitude sur le montant total de USD potentiellement accumulés. En cas de variation importante du taux de change EUR / USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vende des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces instruments.

Le tableau suivant présente les positions au 31 Mars 2022 :

					Au 31 Mars 2022, en milliers							
Type de contrat	Devise	Position	Statut	Date de souscription	Échéance	Nominal en Devises (milliers)	Strike	Montant accumulé en Devises	Montant levé en Devises	Montant accumulé net des levées en Devises	Montant maximal restant à accumuler en Devises	Valeur mark to market en EURO
TARN	CNY	Achat	Actif	07/01/2022	06/01/2023	104 000	7,4025	11 000	11 000	0	82 000	-7
TARN	GBP	Vente	Actif	01/02/2022	31/01/2023	5 300	0,821	450	450	0	4 400	4

Valorisation:

La valeur « Mark to Market » de ces instruments financiers est un montant positif de 3 K€ au 31 mars 2022 (contre 312 K€ au 31 mars 2021).

Sensibilité:

Les engagements liés l'instrument financier en CNH permettent de couvrir au maximum 72 % des besoins. Les engagements liés à l'instrument financier en GBP permettent de couvrir au maximum 85 % des besoins. Il n' y a donc pas de risque de sur exposition.

⇒ Principe comptable – Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Aucun instrument financier dérivé n'ayant été désigné comme instrument de couverture, les dérivés sont évalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées immédiatement en résultat.

► Note 35 - Gestion du risque de taux

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

⇒ Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise des financements à taux fixe, qu'il s'agisse de concours bancaires court terme ou de la dette moyen terme historique du Groupe.

Le Groupe a utilisé en 2016/2017 des instruments dérivés de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt mais il n'existe plus depuis juillet 2016 de couverture de taux en place.

Note 36 – Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré comme suit :

⇒ Risque de liquidité

Le groupe Bigben gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il finance son activité à court terme également par le recours à l'affacturage, à l'escompte (selon les territoires et les contreparties) et à d'autres solutions alternatives de financement.

▶ Note 37 - Autres informations sur les contrats avec les clients

- Carnet de commandes : Compte tenu de l'absence de contrat d'une durée supérieure à 1 an, aucune information n'est présentée au titre du carnet de commandes
- Actifs et passifs des contrats :

en milliers d'euros	Solde en début de période	Variation	Solde en fin de période	
Actifs de contrats	72 479	(6 332)	66 147	
Passifs de contrats	12 204	5 173	17 377	

Les actifs de contrats au 31/3/22 sont composés de :

- Factures à établir pour 6 240 K€
- Créances clients nettes de provisions pour 59 907 K€.

Les passifs de contrats au 31/03/22 sont nés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 et sont composés de :

- Remises client à payer pour 13 773 K€
- Produits constatés d'avance pour 1 461 K€
- Avances et acomptes reçus sur commandes pour 2 143 K€

Les actifs de contrats au 31/3/21 étaient composés de :

- Factures à établir pour 8 481 K€.
- Créances clients nettes de provisions pour 63 998 K€.

Les passifs de contrats au 31/03/21 étaient nés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 et étaient composés de :

- Remises client à payer pour 10 774 K€
- Produits constatés d'avance pour 1 430 K€

2.4.4 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère BIGBEN INTERACTIVE, ses filiales, les sociétés sœurs du Groupe Bigben et ses dirigeants (mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif), et principalement les opérations d'achats et de ventes de marchandises.

Transactions entre entreprises liées

A compter du 1^{er} octobre 2019, date de l'apport partiel d'actif effective de la branche Gaming de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre certaines

entités du Groupe Bigben, notamment la maison mère du Groupe Bigben, BIGBEN INTERACTIVE SA et les entités du Groupe Nacon. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe du Groupe Bigben consistent ainsi en :

Au sein des entités AudioVidéo-Telco de BIGBEN INTERACTIVE :

- l'approvisionnement de BIGBEN INTERACTIVE SA en produits Audio et de Bigben Connected SAS en accessoires Mobile auprès de la société Bigben HK Ltd: Bigben HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque de BIGBEN INTERACTIVE SA. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de Bigben HK Ltd à BIGBEN INTERACTIVE SA et Bigben Connected SAS. Les filiales de distribution européennes de Bigben Connected SAS s'approvisionnement ensuite en produits Mobile auprès de Bigben Connected SAS.
- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par BIGBEN INTERACTIVE SA, à la Société BIGBEN CONNECTED SAS et à ses filiales. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes;
- une convention de trésorerie a été mise en place entre BIGBEN CONNECTED SAS et BIGBEN CONNECTED POLSKA; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE SA et METRONIC SAS; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

Au sein du Groupe Nacon:

- des facturations de coûts de développement des studios du Groupe à la société NACON SA : chaque studio du Groupe développe des jeux dont le coût unitaire s'établit généralement à plusieurs millions d'euros et est divisé en « milestones » sur la durée du développement du jeu (généralement deux ans). Ces milestones sont payés en général tous les mois par NACON SA aux studios ;
- l'approvisionnement de NACON SA en produits Accessoires auprès de la société NACON HK Ltd: NACON HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque de BIGBEN INTERACTIVE SA. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de NACON HK Ltd à NACON SA. Les filiales de distribution européennes de NACON SA s'approvisionnement ensuite en produits Groupe auprès de la société NACON SA;
- une convention de trésorerie est mise en place entre le studio Kylotonn SAS et NACON SA; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché

observées;

- une convention de trésorerie a également été mise en place entre Nacon Gaming Inc et NACON SA; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées ;

Entre le Groupe Nacon, BIGBEN INTERACTIVE SA (maison-mère) et Bigben Connected SAS :

- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par BIGBEN INTERACTIVE SA, à la Société NACON SA et à ses filiales, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisé par NACON SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes;
- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par BIGBEN INTERACTIVE SA, à la Société Bigben Interactive Belgium, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte et après prise en compte des éventuels retours. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes;
- de manière résiduelle, l'approvisionnement
 - en produits audio par la société BIGBEN INTERACTIVE SA auprès de certaines filiales²⁵ de Nacon qui continuent à vendre de façon accessoire d'autres produits du Groupe Bigben en sus des produits gaming de NACON; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc.
 - par la société Bigben Connected SAS auprès de ces mêmes filiales en produits Mobile : les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.)
 - Ces ventes représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2022 : 4,9 M€ soit 3,1% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON (contre au 31 mars 2021 : 5,7 M€ soit 3,2% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON),
- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par BIGBEN INTERACTIVE SA ou NACON SA, s'établissant à 23 800 € en faveur de BIGBEN INTERACTIVE SA et à 48 800 € en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 25 K€ par mois en faveur de NACON SA);
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par BIGBEN INTERACTIVE SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 M€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE SA et BIGBEN CONNECTED SAS ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

⁻

²⁵ Préalablement à l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de BIGBEN INTERACTIVE au profit de NACON, les filiales BIGBEN INTERACTIVE Italia, BIGBEN INTERACTIVE Belgium, BIGBEN INTERACTIVE GmbH et Games.fr réalisaient moins de 2m€ de chiffre d'affaires sur l'Audio et le Mobile. Il a été décidé lors de l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de ne pas les « scinder », c'est-à-dire de ne pas créer une deuxème filiale locale pour accueillir l'activité Audio/Telco qui n'aurait pas eu la taille critique pour exploiter cette activité en stand alone. Ce chiffre d'affaires rentre dans la catégorie « Autres » du chiffre d'affaires de NACON.

- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE et NACON; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE SA et METRONIC SAS; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

Entre les filiales du Groupe BIGBEN INTERACTIVE

- La filiale Bigben Espana refacture à sa société sœur Nacon Gaming Espana les services administratifs fournis par des salariés travaillant sur les deux sociétés.
- La filiale Bigben HK Ltd de Hong Kong refacture à sa société sœur Nacon HK Ltd les services administratifs fournis par guelques salariés travaillant sur les deux sociétés.

Transactions avec les mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif

Rémunérations des mandataires sociaux de BIGBEN INTERACTIVE SA

La rémunération des cinq mandataires sociaux de BIGBEN INTERACTIVE SA pour l'ensemble des entités du groupe Bigben est résumée ci-dessous :

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR (1)	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2021	1 023	3	1 689		
au 31 mars 2022	1 019	0	27		

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

Rémunération du Comité Exécutif de BIGBEN INTERACTIVE SA

Le Comité exécutif du Groupe BIGBEN INTERACTIVE SA est désormais composé de cinq membres. Seule la rémunération annuelle perçue par ces membres dans l'ensemble des entités du groupe Bigben a été comprise dans le tableau ci-dessous. A noter que les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué figurent dans le tableau ci-dessous ainsi que dans le tableau des mandataires sociaux ci-dessus.

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR (1)	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2021	660	8	1 258		
au 31 mars 2022	624	(2)	30		

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

Suite à la création de la Société Nacon et de l'apport partiel d'actifs de la branche Gaming subséquent en octobre 2019, de nombreux membres du Comité exécutif de BIGBEN INTERACTIVE SA ont été transférés à Nacon SA et

ont intégré le Comité exécutif de Nacon SA.

Dans le tableau ci-dessus, afin de faciliter la lecture et d'éviter des distorsions avec les chiffres comparatifs de l'exercice 2019/20, aucune ventilation de la rémunération des directeurs ayant été transférés chez NACON n'a été faite entre BIGBEN INTERACTIVE SA et Nacon SA pour la quote-part de temps pendant laquelle ils avaient été présents chez BIGBEN INTERACTIVE SA en 2019/20. L'intégralité de leur rémunération a été incorporée chez Nacon SA. Ils ont ainsi été considérés comme ayant fait partie du Comité exécutif de Nacon SA comme si celui-ci avait existé dans sa forme actuelle lors des exercices clos aux 31 mars 2020 et 2021.

► Transaction avec les principaux dirigeants et administrateurs

Transactions avec les dirigeants

Un contrat de travail a été conclu entre NACON SA, filiale de BIGBEN INTERACTIVE SA, et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social dans la Société NACON SA, comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middlenext.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée pour la Société NACON SA qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020.

2.4.5 Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	mar. 2022			mar. 2021		
Honoraires des CAC	KPMG	FMA	Autres cabinets	KPMG	FMA	Autres cabinets
Certification des comptes	255	162	239	263	170	170
Emetteur (1)	150	150	0	164	156	0
Sociétés intégrées globalement	105	12	239	99	14	170
Services autres que la certification des	6	3	89	17	4	29
comptes		3	09		1	29
Emetteur	6	3	0	17	1	0
Sociétés intégrées globalement	0	0	89	0	0	29
Autres prestations	0	0	0	0	0	0
TOTAL	261	165	328	279	171	199

⁽¹⁾ dont Honoraires d'audit de NACON SA

Les honoraires ci-dessus des exercices 2021/22 et 2020/21 comprennent les honoraires relatifs à l'audit des comptes sociaux et consolidés de BIGBEN INTERACTIVE SA et de ses filiales Audio/Telco ainsi que les honoraires relatifs à l'audit des comptes sociaux et consolidés du Groupe NACON SA et de ses filiales.